

ASSEMBLEE GENERALE

ONZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Vendredi 16 novembre 1956,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

Page

Point 9 de l'ordre du jour:

Ouverture de la discussion générale

Discours de M. Freitas Valle (Brésil), de M. Jamali (Irak), de M. Hoover (Etats-Unis d'Amérique), de M. Trujillo (Equateur), de M. Virissimo Cunha (Portugal) et de M. de Marchena (République Dominicaine)

89

Président: le prince WAN WAITHAYAKON
(Thaïlande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la discussion générale

DISCOURS DE M. FREITAS VALLE (BRÉSIL), DE M. JAMALI (IRAK), DE M. HOOVER (ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE), DE M. TRUJILLO (EQUATEUR), DE M. VIRISSIMO CUNHA (PORTUGAL) ET DE M. DE MARCHENA (RÉPUBLIQUE DOMINICAINE)

1. M. DE FREITAS VALLE (Brésil) [*traduit de l'anglais*]: Je suis très heureux, Monsieur le Président, de pouvoir l'un des premiers vous féliciter d'avoir été, à l'unanimité, élu Président de la onzième session de l'Assemblée générale. Les services que vous avez rendus à la cause de la paix, et surtout votre dévouement à l'Organisation des Nations Unies, vous désignaient depuis longtemps pour ces hautes fonctions, dont vous saurez vous acquitter, j'en suis convaincu, avec habileté et impartialité.

2. Je voudrais évoquer maintenant les récents événements du Moyen-Orient: jamais, depuis que les forces du nazisme ont été écrasées par les armées alliées, le monde n'avait été aussi près de la guerre. On sait qu'une paix précaire une fois rétablie, l'alliance qui s'était forgée contre la puissance destructrice de l'agression fasciste s'est désagrégée. Telle est l'origine de toutes les difficultés qui assiegent le monde aujourd'hui.

3. L'Organisation des Nations Unies n'a jamais pu disposer des moyens militaires qui lui auraient permis de maintenir la paix et la sécurité chaque fois qu'il y avait danger d'agression ou qu'une rupture de la paix était imminente; voilà aussi l'une des raisons de l'état de choses actuel, qui est une menace pour tout être humain dans le monde entier. C'est pourquoi nous nous réjouissons que l'on ait chargé une Force d'urgence des Nations Unies de veiller à l'application des résolutions qu'a récemment adoptées l'Assemblée générale en des heures mémorables.

4. Qu'il me soit permis de dire combien ma délégation se félicite de l'initiative qu'a prise à cet égard le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada. M. Pearson a rendu un très grand service à la cause de la paix et de la justice. Nous approuvons aussi sans réserve les propositions faites par le Secrétaire gé-

ral — qui a droit à tous les éloges pour la façon remarquable dont il s'acquitte de sa tâche — au sujet du rôle et des fonctions de la Force d'urgence [A/3289, A/3302]. Et nous souhaitons ardemment que cette nouvelle expérience de la diplomatie mondiale donne à l'Organisation la force physique qui lui a tant manqué dans le passé.

5. Je voudrais, avant de quitter le chapitre du Moyen-Orient, redire une fois encore que si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants et durables, il faut s'attaquer résolument aux problèmes délicats et complexes qui sont à l'origine de la crise actuelle et leur trouver une solution définitive. Une paix très précaire règne dans cette région du globe, et deux questions présentent à cet égard une importance primordiale. La première est la situation qui a été créée par la saisie du canal de Suez; la deuxième est l'état des relations entre Israël et ses voisins arabes. Comme l'Assemblée générale doit discuter, à sa présente session, les problèmes du Moyen-Orient, peut-être ne serait-il pas inutile que l'Organisation des Nations Unies approuve certaines directives qui puissent orienter les discussions sur ces deux questions si importantes.

6. Il existe déjà, pour ce qui est du canal, un certain nombre de principes généraux qui ont été acceptés par tous les intéressés. Je tiens à indiquer, au nom de la délégation du Brésil, que nous souhaitons voir intervenir une solution qui tienne compte des intérêts légitimes des usagers de cette voie internationale mais qui ne porte en rien atteinte à la souveraineté de l'Egypte. Nous tenons aussi à bien spécifier que toute mesure tendant à priver un pays quel qu'il soit, pour quelque raison que ce soit, du droit de libre passage à travers le canal serait à nos yeux impardonnables.

7. Il est plus difficile de voir comment l'on pourrait porter remède de façon durable à l'état des relations entre Israël et les pays arabes, relations hostiles dès les premiers jours des conventions d'armistice général. Néanmoins, notre attitude est gouvernée à cet égard par certains principes, qui devraient, nous semble-t-il, être acceptés par tous.

8. Tout d'abord, Israël est un Etat souverain qui a les mêmes droits et les mêmes obligations que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Son désir de vivre en paix avec ses voisins nous paraît légitime et devrait permettre de régler de façon satisfaisante ce problème épineux. D'autre part, le tort causé aux nations arabes par la création d'un Etat d'Israël n'est que trop facile à comprendre. Leur répugnance à discuter d'égal à égal avec Israël vient de l'antagonisme suscité par les remous qui ont fait suite à la guerre arabo-israélienne. Ces jours tragiques sont encore trop proches pour que les puissances intéressées fassent preuve de la modération et de la clairvoyance indispensables. Nous sommes néanmoins parvenus à un point décisif: nous devons immédiatement et résolument nous efforcer de résoudre tous les problèmes qui peuvent déclencher des catastrophes dont les conséquences seraient

imprévisibles. Tant les Etats arabes qu'Israël doivent maintenant faire preuve du plus grand sens politique, et je suis convaincu que les gouvernements de ces pays se montreront à la hauteur de la tâche ardue qui les attend.

9. De l'avis de la délégation brésilienne, ce serait une faute — la plus grave que nous puissions commettre en cette heure difficile — que de ne pas analyser les causes profondes des difficultés présentes. En intervenant rapidement, l'Organisation des Nations Unies a peut-être écarté ou retardé le danger d'un conflit armé, mais les problèmes dont sont nées les difficultés actuelles subsistent encore. Il nous appartient, à nous qui sommes réunis en cette assemblée, de mettre la franchise la plus absolue au service de la paix du monde et de chercher à bien mettre en lumière les causes du mal qu'il faut tout d'abord extirper si l'on veut jeter les bases d'une paix juste et durable.

10. Il y a derrière tous les événements qui nous préoccupent des raisons économiques parfaitement évidentes. Il n'est pas douteux que la plupart des pressions politiques et militaires dont le monde a récemment été le théâtre étaient motivées par les intérêts économiques essentiels des différents participants. D'un côté, nous voyons des pays sous-développés, dont les populations ne peuvent plus supporter cette situation, chercher désespérément à accélérer leur processus de développement et conclure à cet effet des alliances militaires avec différents pays, dans l'espoir que les dirigeants de ces pays se sentiront tenus de leur venir en aide. De l'autre, nous voyons les pays évolués chercher à perpétuer un système de relations internationales qui leur assure pour l'avenir les produits essentiels sur lesquels leur économie a pris l'habitude de compter et dont la disparition provoquerait des difficultés auxquelles ils ne se trouvent pas, psychologiquement et économiquement, prêts à faire face. Les problèmes nés de la concurrence entre les nations à économie libre et les nations à économie planifiée seront, en définitive, résolus par la façon dont chaque groupe saura favoriser ou accélérer le processus de développement économique.

11. Je voudrais maintenant, si le Président le permet, faire quelques remarques sur l'autre événement qui, ces dernières semaines, a soulevé l'émotion du monde entier. Je veux parler de l'action entreprise par les forces armées de l'Union soviétique pour étouffer et supprimer les aspirations légitimes du vaillant peuple de Hongrie. Au cours du débat qui s'est déroulé sur cette question pendant la deuxième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, ma délégation a eu l'occasion d'exprimer son opinion sur ce tragique événement [569^e séance]. Je veux seulement ajouter que nous sommes convaincus que ceux qui ont perdu la vie en combattant dans les rues de Budapest ne sont pas morts en vain. Leur cause, qui est la cause de la liberté, ne saurait être détruite par la seule force. Dans les pays qui sont étroitement liés à l'Union soviétique, une évolution a commencé, et elle est irréversible. Plus vite la puissante nation russe le reconnaîtra, mieux elle s'en trouvera à la longue, car une amitié réelle et loyale entre nations libres a toujours été un meilleur gage de sécurité que toute autre forme d'influence ou de domination.

12. Je dirai maintenant quelques mots sur deux importants problèmes internationaux qui se posent, l'un en Europe et l'autre en Extrême-Orient. L'unité en Europe est un élément indispensable à la paix mondiale. L'unité en Europe ne pourra jamais être réalisée sans la réunification de l'Allemagne. Depuis la découverte de la puissance atomique, la situation a changé si radi-

calement dans le monde moderne que le risque d'une renaissance de l'esprit agressif en Allemagne a cessé d'être une menace grave pour la sécurité des voisins de cette nation autrefois puissante. Nous reconnaissons que l'Union soviétique a des intérêts particuliers dans le règlement de la question allemande, mais nous ne pouvons admettre qu'il soit de l'intérêt de l'URSS de laisser ce problème sans solution et d'enrayer de ce fait la marche naturelle et pacifique du progrès en Europe occidentale. Pour ce qui est de l'Extrême-Orient, le Japon est amené à jouer un rôle toujours plus important dans les affaires mondiales. C'est pourquoi il est urgent que ce pays fasse partie de l'Organisation des Nations Unies et que les manœuvres qui ont fait si longtemps obstacle à son admission cessent immédiatement.

13. J'ai déjà dit que la création d'une Force d'urgence des Nations Unies était un événement des plus dignes d'éloges et qui aura d'importantes répercussions sur l'efficacité de l'action que l'Organisation des Nations Unies entreprendra à l'avenir. Peut-être l'Assemblée générale serait-elle bien avisée de songer à certaines mesures pratiques destinées à mettre en œuvre le paragraphe 8 de la résolution 377 A (V), afin que chacun des Etats Membres tiennne en permanence une ou plusieurs unités de ces forces armées à la disposition de l'Organisation des Nations Unies. Ces unités, dont l'importance serait laissée à la discrétion de l'Etat Membre intéressé, pourraient peut-être un jour arborer le drapeau de l'Organisation des Nations Unies à côté de leurs couleurs nationales. Si cette suggestion était acceptée, son effet psychologique tendrait à susciter dans le monde entier un respect accru pour notre organisation, et la réquisition de troupes en application de résolutions adoptées, soit par le Conseil de sécurité, soit par l'Assemblée générale, finirait par être considérée comme une procédure normale.

14. Jamais au cours de son histoire l'Organisation des Nations Unies n'a été saisie d'autant de problèmes de caractère politique et économique qu'à présent. Puis-je exprimer le vœu qu'à la fin de nos travaux le monde dira de la onzième session de l'Assemblée générale qu'elle a été digne des grands espoirs que l'humanité avait placés en elle?

15. M. JAMALI (Irak) [traduit de l'anglais]: La délégation de l'Irak s'associe à toutes les autres délégations pour vous présenter, Monsieur le Président, ses sincères félicitations pour votre élection au poste le plus élevé de cette organisation mondiale. Le charme de votre personnalité, votre amour profond de la liberté, votre dévouement à la cause de la paix, les services distingués qu'à des titres divers vous avez rendus au sein de notre organisation et dans d'autres réunions internationales vous rendent digne de ces éminentes fonctions. Puisse cette onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie sous votre direction, marquer une étape sur la voie de la liberté, de la justice, de la paix et de la prospérité pour tous les peuples de la terre.

16. Nous saisissons cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue et adresser nos félicitations aux 19 Etats qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies. La délégation de l'Irak a régulièrement soutenu que l'admission de nouveaux Membres devait se fonder sur le principe de l'universalité et elle a toujours maintenu que le veto ne doit pas s'appliquer aux recommandations visant à l'entrée de nouveaux Etats dans l'Organisation.

17. La délégation de l'Irak adresse ses meilleurs vœux aux 19 nouveaux Membres sans aucune exception, mais

elle tient à exprimer sa profonde satisfaction de voir parmi les nouveaux venus cinq Etats arabes, ses frères. Nous accueillons avec une joie toute particulière les Etats frères que sont pour nous la Jordanie, le Liban, le Soudan, le Maroc et la Tunisie. Parmi les Etats nouvellement admis, certains entretiennent avec l'Irak des relations très cordiales et très amicales. Nos grands amis, l'Espagne, l'Italie et Ceylan, appartiennent à cette catégorie, et nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue et leur adressons nos souhaits les meilleurs. Nous sommes heureux aussi d'apprendre que le Japon, cette grande nation, siègera bientôt parmi nous, puisque l'Union soviétique consent à retirer son veto.

18. Nous voici donc 79 nations, représentant des régions du monde différentes et des races, des couleurs, des religions, des croyances, des traditions culturelles et des conditions économiques variées, réunies ici comme une famille humaine unique, vouée à une grande et unique tâche qui est le maintien de la paix mondiale et la défense de la cause des libertés individuelles et nationales pour toute l'humanité. Ce n'est que lorsque les conditions de la paix et de la liberté seront assurées que nous pourrons nous employer à améliorer le sort de l'homme en l'élevant des abîmes de la pauvreté, de la maladie, du préjugé et de l'ignorance, jusqu'aux cimes de la prospérité, de la culture et de la fraternité internationale.

19. La race humaine est aujourd'hui à la croisée des chemins. Ou bien nous apprendrons à vivre ensemble, en jouissant de la liberté et en donnant à tous des chances égales et un amour fraternel, ou bien la race humaine glissera vers une nouvelle guerre mondiale qui, avec les nouvelles armes de mort, peut aboutir à notre extinction totale. Ceux qui connaissent la question nous disent que la bombe à l'hydrogène et la bombe au cobalt font de la guerre à grande échelle un suicide. Aucune des puissances qui emploieront ces armes ne pourra obtenir la victoire. Nous espérons que la guerre entre les puissances qui possèdent ces armes de mort deviendra de ce fait une aventure complètement impensable. Peut-être pouvons-nous, en ce sens, nous féliciter de la contribution que ces armes de mort apportent à la paix. C'est à cause d'elles, croyons-nous, qu'une nouvelle guerre mondiale est peu probable — bien qu'elle ne soit pas complètement impossible. En effet, s'il se peut que les grandes puissances ne prennent pas l'initiative d'une guerre d'envergure, nous constatons que des guerres localisées, comme celles de Corée et d'Indochine, comme l'attaque du Royaume-Uni et de la France contre l'Egypte, comme l'invasion de l'Egypte par Israël et les attaques constantes de cet Etat contre ses voisins arabes et comme l'invasion de la Hongrie déclenchée par les Soviétiques pour soutenir un régime que refuse la libre volonté du peuple — nous constatons, disions-nous, que toutes ces guerres, même si elles ne s'étendent pas tout de suite à l'ensemble du globe, risquent tôt ou tard de nous plonger sans que nous nous en rendions compte dans une guerre mondiale. Ainsi, nous ne saurions minimiser l'importance et la gravité de guerres locales ou de ce qu'on appelle des "incidents", des "mesures de police" ou des "conflits armés", déclenchés par l'intervention et l'attaque de grandes puissances contre des Etats plus petits, et nous ne saurions minimiser non plus le danger de guerre que présentent des différends entre des petits Etats qui identifient leurs intérêts à ceux de l'une ou l'autre des grandes puissances. En d'autres termes, le danger d'une guerre générale devrait toujours être présent à nos esprits, et nous avons le devoir de n'épargner aucun effort pour éliminer toutes les causes

locales ou générales, de conflits. Nous devons déclarer la guerre à la guerre elle-même.

20. Les causes de la guerre résident toujours, d'une part, dans les passions et les émotions humaines que suscitent l'injustice, la persécution, l'exploitation et la domination d'un peuple par un autre peuple et, d'autre part, dans les passions et émotions, fruits de l'orgueil, du désir de domination, d'expansion et d'exploitation ainsi que de la suprématie qu'un peuple prétend exercer sur un autre.

21. C'est l'une des fonctions essentielles de l'Organisation des Nations Unies que d'aider à éliminer ces passions et ces sentiments nés de l'injustice, de la persécution, de l'exploitation et de la domination en défendant la cause de la justice, de la liberté et de l'équité. Il appartient également à l'Organisation des Nations Unies de s'adresser à certains de ses membres en les invitant à prendre conscience des modifications intervenues dans l'esprit de notre temps et à se rendre compte que les passions et émotions nées de l'orgueil, de la vanité, de l'arrogance et du désir de suprématie — émotions qui contribuent à entretenir les préjugés et l'étroitesse d'esprit — sont aujourd'hui anachroniques et n'ont plus leur place dans ce siècle scientifique où, grâce aux communications rapides, les nations du globe se trouvent si rapprochées les unes des autres que les distances sont pratiquement supprimées entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud. Ces sentiments sont certainement un reliquat du passé, et deux guerres mondiales ont été menées pour sauver l'humanité de leurs effets pernicieux.

22. L'un des grands services rendus par les Nations Unies, service souvent ignoré du profane, consiste à freiner ces émotions et à fournir à la raison et à la justice une occasion de s'exercer afin de prévenir les conflits, ou tout au moins de les contrôler dès leur début. Il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies et ses méthodes s'imposent au monde si l'humanité entend éviter une plus grande catastrophe.

23. Ceux d'entre nous qui ont participé aux travaux de l'Organisation depuis ses débuts à San-Francisco en 1945 comprennent l'immense évolution, la véritable métamorphose que l'Organisation des Nations Unies a subie. Certes, l'Organisation a traversé des heures d'épreuves et d'incertitudes; elle a commis quelques graves erreurs, mais elle a également réalisé de grands desseins; forte de son expérience, elle a beaucoup gagné en grandeur et en importance.

24. L'Organisation des Nations Unies réunit aujourd'hui près de 80 Etats Membres, soit environ deux fois plus qu'elle n'en comptait à San-Francisco. Son importance est telle que les regards de l'humanité tout entière se tournent vers elle: on compte sur elle pour régler les conflits internationaux et défendre la cause de la liberté, de la justice et de la prospérité au profit de tous les peuples.

25. Notre organisation peut à juste titre se féliciter d'avoir à sa tête un Secrétaire général dont la valeur, l'intégrité, le courage et le sens des valeurs humaines sont reconnus de tous. M. Hammarskjöld a personnellement beaucoup contribué à renforcer le caractère de dignité et d'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Il incarne l'esprit même de la Charte.

26. A l'heure où je parle, le monde a été profondément secoué par l'agression d'Israël, par l'attaque de la France et du Royaume-Uni contre l'Egypte, et par l'intervention soviétique visant à subjuguer le peuple hongrois — événements qui nous ont menés au bord

d'une troisième guerre mondiale. L'heure est venue pour nous de réfléchir et d'analyser la situation mondiale dans un esprit objectif et positif. Nous devons ensuite décider de régler pacifiquement les grands problèmes mondiaux de notre époque en nous laissant guider non par nos égoïsmes, mais par notre sens de la solidarité, non par un désir de domination, mais par un esprit de coopération et de justice, non par la haine, mais par l'amour fraternel, non par les préjugés, mais par la tolérance et par-dessus tout par le respect de la loi, de la justice et des droits de l'homme. Il convient que, tous et chacun, nous soyons prêts à admettre le point de vue de nos semblables afin d'essayer de supprimer les causes fondamentales de conflit entre les nations.

27. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la crise du Moyen-Orient, puisque c'est l'une des régions du monde où les causes de conflit sont aujourd'hui les plus graves. Cette crise a essentiellement pour cause le fait que l'on cherche à étouffer la volonté des Arabes de parvenir à la liberté et à l'indépendance totale et que l'on se refuse à garantir l'intégrité de leurs territoires et de leurs droits à leurs terres comme à leurs foyers. Lorsque les droits et les aspirations légitimes des Arabes seront compris, lorsque le monde arabe sera libéré de toute pression et intervention étrangères, alors les Arabes progresseront beaucoup plus rapidement dans la voie de l'unité nationale, de la démocratie et du progrès social. Les aspirations arabes ont été à l'origine freinées par la pénétration britannique et française dans cette région, au lendemain de la première guerre mondiale, par l'application qui y fut faite des méthodes coloniales du XIX^e siècle, méthodes qui consistaient à diviser pour régner, et enfin par le fait que les Anglais et les Français ont introduit le sionisme et amené des Juifs de l'extérieur de la Palestine dans le dessein de chasser de leur pays les Arabes qui en étaient les habitants légitimes.

28. Les Arabes ont lutté farouchement contre cette domination étrangère, entre les deux guerres mondiales. L'Irak et l'Égypte sont parvenus, avant la deuxième guerre mondiale, à conquérir leur indépendance et leur souveraineté; la Syrie et le Liban ont acquis leur autonomie à la fin de celle-ci et la Jordanie quelques années plus tard. La Libye, le Soudan, la Tunisie et le Maroc ont suivi leur exemple tout récemment.

29. Entre-temps, la tragédie qu'a vécue la Palestine a été l'œuvre des grandes puissances occidentales et de l'Union soviétique, qui ont agi par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies; à la suite de cette tragédie, près d'un million d'Arabes de Palestine, musulmans et chrétiens, ont été chassés de chez eux et se sont trouvés sans foyer. L'Union soviétique n'a joué pratiquement aucun rôle dans les affaires arabes entre les deux guerres mondiales. Mais, depuis la dernière guerre, non seulement elle a contribué à l'établissement d'Israël en votant en faveur du partage de la Palestine, mais elle a également commencé à s'introduire dans le monde arabe afin de pouvoir s'y établir.

30. Aujourd'hui, le problème du Moyen-Orient comporte trois facteurs essentiels: en premier lieu, la volonté des Arabes d'être complètement libres et indépendants; en deuxième lieu, le rétablissement des droits des Arabes ainsi que de la justice en Palestine et la reconnaissance des droits des réfugiés arabes de cette région à leur propre foyer; en troisième lieu, le conflit entre les puissances occidentales, qui cherchent à maintenir leur influence dans cette région, et l'intention de l'Union soviétique de pénétrer au Moyen-Orient. Les

Arabes ne nourrissent aucune intention agressive contre qui que ce soit. Leur seul désir est de jouir d'une liberté totale pour diriger comme ils l'entendent leurs propres affaires et réaliser leur unité nationale.

31. Pour ce qui est de la libération et de l'indépendance, le monde arabe a encore des comptes à régler avec les puissances occidentales, et spécialement avec la France. La France porte la responsabilité d'avoir déclenché l'invasion du canal de Suez et d'avoir incité Israël à envahir l'Égypte. Elle en veut aux Arabes en raison de leur sympathie pour leurs frères algériens qui combattent pour leur liberté et leur droit à disposer d'eux-mêmes. On ne peut constater sans tristesse qu'à l'époque de l'Organisation des Nations Unies un pays comme la France, qui prétend représenter la liberté, l'égalité et la fraternité, s'oppose à la liberté et aux droits de l'homme, et refuse de reconnaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce sont les principes mêmes de sa devise que la France refuse d'appliquer en Algérie. Le sang coule en Algérie depuis plus de deux ans pour la seule raison que le peuple algérien aspire à la liberté.

32. On ne peut que déplorer le fait que la France se serve des forces et des armes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord pour écraser les Algériens, épris de liberté. Des milliers d'Algériens et de nombreux Français ont perdu leur foyer ou leur vie en raison des atrocités françaises. Des millions de dollars sont gaspillés chaque jour pour cette guerre d'Algérie.

33. Les autorités françaises ne pourraient-elles pas, profitant de la leçon des événements d'Indochine, de Tunisie et du Maroc, conclure immédiatement un cessez-le-feu, conformément à la Charte des Nations Unies? Il ne serait que juste que la France abandonne sa politique de force et de destruction pour adopter une politique de paix et de négociation, suivant en cela l'avis de ses meilleurs penseurs. Dans le monde entier, tous les hommes épris de paix ont été profondément indignés en apprenant l'enlèvement et l'arrestation des cinq chefs algériens, non seulement parce qu'ils étaient les hôtes de Sa Majesté le Sultan du Maroc, mais parce qu'ils accomplissaient, au su de la France, une mission de paix. En s'emparant de ces chefs, la France n'a pas plus tenu compte des traditions de l'honneur chevaleresque que du droit international.

34. Nous voudrions adresser un appel à la France et à tous les États épris de paix et Membres de l'Organisation des Nations Unies pour leur demander de comprendre les souffrances qu'endure l'Algérie et de mettre fin aux cruautés des autorités françaises et aux méthodes fondées sur l'emploi de la force brutale auxquelles elles ont recours malgré la désapprobation d'un grand nombre de nobles citoyens français.

35. Le problème algérien intéresse le monde entier, car il affecte la paix et la sécurité internationales. Ce serait donc faire erreur que d'admettre la prétention de ceux qui disent que l'Assemblée générale n'a pas compétence pour traiter de la question algérienne parce que l'Algérie constitue une partie intégrante de la France. Comment l'est-elle devenue? C'est la France elle-même qui a promulgué une loi qui déclarait que, du jour au lendemain, 9 millions d'Algériens devaient être considérés comme Français et que leur pays, qui est plus vaste que la France elle-même, devenait une partie de la France métropolitaine. Admettre une telle prétention, ce serait renoncer aux obligations qui nous incombent en tant que Membres de cette organisation, chargée de promouvoir la cause de la paix et de la justice pour tous les peuples du monde. L'Organisation des Nations

Unies doit donc reconnaître les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, se saisir de ce grave problème et intervenir entre la France et l'Algérie pour amener un règlement pacifique et arrêter l'effusion de sang.

36. J'en viens aux événements tragiques de Palestine. Le nom d'Israël est devenu synonyme d'agression dans le Moyen-Orient. L'alliance du Royaume-Uni et de la France avec Israël, contre l'Égypte, ne contribuera nullement à un règlement de la situation dans le Moyen-Orient. C'est par la résolution 181 (II) des Nations Unies, adoptée en 1947, qu'Israël a été créé. Cette résolution était très injuste pour les Arabes, auxquels elle enlevait une partie précieuse de leur territoire pour en faire don au nouvel Etat. Cela n'a pas empêché Israël d'expulser la population arabe, c'est-à-dire les habitants légitimes du pays, en organisant des massacres comme celui de Deï Yassin, où toute la population d'un village, hommes, femmes et enfants, a été anéantie. Ensuite, grâce aux armes qu'il recevait de Tchécoslovaquie, le nouvel Etat, non content de s'établir sur les terres que lui accordait la résolution de 1947, a encore annexé la meilleure partie des territoires que le plan de partage avait alloués aux Arabes: la Galilée occidentale, Lydda, Ramla, Jaffa et Bersabée. Pour l'annexion de ces territoires, Israël a procédé comme pour l'invasion de la bande de Gaza et de la presqu'île du Sinaï, lors de sa dernière agression. Toutes les terres dont il s'empare, il les revendique pour lui, sans tenir compte des résolutions des Nations Unies ni des droits des Arabes, habitants légitimes de la région. Les lignes de démarcation de l'armistice ont été imposées aux Etats arabes voisins par l'emploi de la force brutale et par les armes tchécoslovaques. Elles n'ont jamais été considérées comme définitives et ne devaient pas porter atteinte aux droits des Arabes sur les terres qui leur avaient été allouées dans le plan de partage, ni sur leurs biens restés en Palestine.

37. Israël a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne rendrait aucun territoire aux Arabes. C'est pour cette raison qu'un million de réfugiés arabes vivent encore dans la misère et le dénuement, parce qu'Israël ne respecte ni les droits de l'homme ni les résolutions des Nations Unies.

38. La situation des réfugiés constitue en elle-même l'une des causes principales de l'instabilité politique qui règne au Moyen-Orient; par son aspect tragique et humain, elle pose un problème moral très grave dont l'Organisation des Nations Unies porte la responsabilité, en raison de l'indulgence dont elle a fait preuve à l'égard d'Israël et de l'inefficacité des mesures qu'elle a prises. Après avoir causé tant d'injustices et apporté tant de misère aux Arabes de Palestine, Israël poursuit ses agressions contre les Etats arabes voisins: il les attaque en utilisant toutes ses forces armées et détruit maisons et villages, massacrant des centaines d'Arabes, hommes, femmes et enfants, musulmans aussi bien que chrétiens. Il prétend qu'il s'agit là de représailles contre des infiltrations individuelles à travers la ligne de démarcation, mais il sait très bien qu'il ne s'agit que de réfugiés qui viennent récolter les produits de leurs propres fermes de l'autre côté des barbelés. Le Conseil de sécurité a reconnu à plusieurs reprises qu'Israël était l'agresseur, mais, en l'absence de toute sanction, les armées israéliennes continuent à attaquer sans arrêt les Etats arabes voisins.

39. L'Organisation des Nations Unies et les puissances responsables de la création et de l'existence d'Israël ne se sont jamais portées au secours des Arabes.

Lorsque les Arabes ont acheté finalement des armes derrière le "rideau de fer" pour se défendre, le monde occidental tout entier s'est indigné. La propagande sioniste a fait grand bruit autour de cet achat d'armes à la Tchécoslovaquie, alors qu'Israël avait été le premier à lui en acheter.

40. Il est grand temps que les Nations Unies prennent conscience de la situation véritable dans le Moyen-Orient, qu'elles comprennent que l'on n'y remédiera pas en ajoutant de nouvelles injustices à celles dont Israël s'est déjà rendu coupable avec le consentement tacite des grandes puissances. En favorisant l'agression israélienne par l'exercice récent de leur droit de veto au Conseil de sécurité, le Royaume-Uni et la France n'ont pas contribué à maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. En participant à l'agression israélienne, le Royaume-Uni et la France ont fourni à l'Union soviétique l'occasion de se mêler des affaires du Moyen-Orient — ce qui transformera cette région en un foyer de conflits où s'affronteront l'Est et l'Ouest et mettra en danger la paix du monde.

41. Les dirigeants d'Israël ne parlent souvent de paix que pour dissimuler leurs intentions agressives. Les vagues de propagande en faveur de la paix ont été suivies d'une agression commise contre l'un ou l'autre des Etats arabes. L'agitation continue dans le Moyen-Orient, les rumeurs et les faux bruits répandus par la propagande sioniste dans les grandes capitales occidentales, semblent être des prétextes pour recueillir des fonds destinés à Israël. Cet argent, que l'on demande pour des motifs humanitaires, est détourné de son objet et sert à l'achat d'armes, de munitions et d'avions à réaction pour faire la guerre aux Arabes.

42. Ma délégation estime que la question de Palestine est la clef du problème du Moyen-Orient. On peut tenter de résoudre ce problème de deux manières différentes. Ou bien on utilise des moyens pacifiques, conformément à l'esprit de la Charte et à la Déclaration universelle des droits de l'homme: tous les réfugiés arabes devraient alors pouvoir rentrer chez eux, en Palestine, et recouvrer la totalité de leurs droits politiques dans leur propre pays, la Palestine. Ou bien on abandonne la question au jeu des forces politiques et aux expédients: cela pourrait déclencher une lutte prolongée entre les puissances occidentales et l'URSS, qui prendraient respectivement parti, non d'après le droit et la justice, mais suivant leur intérêt personnel et les avantages politiques immédiats. Il se pourrait qu'une telle politique entraînât une troisième guerre mondiale, dont les conséquences seraient désastreuses pour toute l'humanité.

43. La lâche agression d'Israël contre l'Égypte et ses desseins d'expansion prouvent indubitablement que ce pays est à l'origine des dangers les plus graves pour la paix et la stabilité dans le Moyen-Orient. Le Gouvernement irakien estime qu'il ne peut y avoir de paix ni de tranquillité dans le Moyen-Orient et que la paix du monde sera toujours menacée si les Arabes ne recouvrent pas tous leurs droits en Palestine et si le danger israélien n'est pas complètement écarté du Moyen-Orient.

44. Si le monde veut éviter une conflagration au Moyen-Orient, il lui faut régler le problème de la Palestine conformément au droit et à la justice, reconnaître les droits des Arabes de Palestine et les leur rendre. Nous faisons appel à tous les Membres de l'Organisation qui ont à cœur la paix et la stabilité du monde pour qu'ils contribuent par des actes et non

pas seulement par des paroles à rétablir le droit et la justice en Palestine.

45. J'en viens maintenant à l'agression contre l'Egypte. La phase la plus critique de l'évolution politique au Moyen-Orient a coïncidé avec l'invasion préméditée de l'Egypte par Israël et l'attaque lancée par le Royaume-Uni et la France contre le canal de Suez. Ces événements ont frappé le monde entier d'indignation. L'Irak, nation sœur de l'Egypte, est directement intéressée à l'intégrité territoriale et à la sécurité de ce pays. Nous estimons que toute agression dirigée contre l'Egypte est une agression dirigée contre nous. L'Irak a été profondément indignée par les actes des agresseurs, qui ont porté atteinte à la paix de la région et ont mis le monde entier à deux doigts d'une troisième guerre mondiale. Une telle agression a affaibli l'autorité de cette organisation et a ébranlé des amitiés et des alliances anciennes entre pays.

46. L'Irak a toujours soutenu que le droit de l'Egypte de nationaliser le canal de Suez était indiscutable, et espéré qu'un règlement juste, équitable et pacifique interviendrait entre les parties. Il était parfaitement possible de garantir la liberté de passage par le canal de Suez à tous les navires non belligérants et de respecter en même temps la souveraineté absolue de l'Egypte sur le canal. Nous pensions que les six principes adoptés à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution du 13 octobre 1956 [S/3675] allaient être le point de départ de négociations pacifiques. Nous avons été atterrés d'apprendre que le Royaume-Uni et la France avaient adressé un ultimatum à l'Egypte. La question s'est encore aggravée lorsqu'il est apparu que le Royaume-Uni s'associait à la France non seulement pour favoriser l'agression d'Israël, mais aussi pour exécuter ce qui semble avoir été un complot visant à installer Israël dans la bande de Gaza et la presqu'île du Sinaï. Les hommes d'Etat de ces deux grandes puissances se sont-ils préoccupés du sort des 200.000 réfugiés arabes de Palestine qui se trouvent dans la bande de Gaza lorsqu'ils ont favorisé l'agression israélienne?

47. A notre avis, les méthodes du Royaume-Uni et de la France à l'égard de l'Egypte rappellent l'impérialisme du XIX^{ème} siècle. De nos jours, aucune puissance, si grande qu'elle soit, n'a le droit de se faire justice à soi-même. L'Organisation des Nations Unies doit être le seul organisme qui règle les conflits entre les nations. A cet égard, nous sommes reconnaissants au président Eisenhower, qui a voulu que la délégation des Etats-Unis porte immédiatement la question devant l'Organisation des Nations Unies.

48. Après la grave "erreur" qui a été commise, il n'est que juste que les puissances qui ont attaqué l'Egypte retirent immédiatement leurs troupes du territoire de ce pays. Elles devraient aussi indiquer sans équivoque qu'elles n'approuvent pas l'agression israélienne, et s'unir aux autres pays épris de liberté pour veiller à ce qu'Israël se retire immédiatement en deçà de la ligne d'armistice. En agissant ainsi, et seulement de cette manière, le Royaume-Uni et la France se montreront fidèles à l'esprit de la Charte et manifesteront leur appui et leur respect pour l'Organisation.

49. L'une des principales causes de la tension actuelle dans le monde est le communisme. Le communisme emploie des moyens brutaux pour asservir les peuples et refuser la liberté aux individus et aux nations. L'un des événements politiques les plus frappants qui ont suivi la deuxième guerre mondiale a été l'expansion du

régime communiste par la force dans de nombreuses régions du monde.

50. Nous nous abstiendrions de critiquer le communisme et les régimes communistes s'ils laissaient les autres peuples vivre en paix. Mais les changements de frontières intervenus depuis la deuxième guerre mondiale montrent que l'Union soviétique a déjà annexé les territoires et absorbé la population de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie. Et les événements survenus récemment en Hongrie et en Pologne nous prouvent que ces deux pays ont été, comme bien d'autres, placés sous l'influence et la domination soviétique, non pas par la volonté et le libre choix de leurs peuples, mais par la force brutale. Nous savons aussi que par ces mêmes méthodes d'intervention soviétiques la communisation de la Chine continentale a été réalisée. Si la division de la Corée, la division du Viet-Nam, et la division de ce grand pays qu'est l'Allemagne se perpétuent, les régimes communistes en sont la cause. Les peuples du monde non communiste, qui se préoccupent de faire respecter la liberté individuelle et le droit à la liberté d'opinion et à la liberté de religion, et les considèrent comme sacrés, ont des raisons de craindre l'infiltration et la domination communistes. C'est pourquoi ils se sont préparés à se défendre contre une attaque communiste toujours possible. Cette préparation a entraîné une course aux armements d'une ampleur inconnue jusqu'à présent. L'intervention soviétique en Hongrie démontre l'existence d'une cause de danger extrêmement grave pour la paix du monde. Elle montre que le communisme entend se maintenir par la force brutale et écraser la liberté partout où elle existe.

51. Si elle devait persister, cette politique de l'Union soviétique pourrait mener à la grande catastrophe que l'ensemble du monde cherche à éviter. Parler de paix et de désarmement n'a pas de sens si l'on n'abolit pas en même temps les causes de la guerre; or, l'une des causes essentielles de la guerre est le refus de la liberté, de la justice et de la démocratie aux individus et aux nations.

52. Au nom de l'humanité et de la paix, nous voudrions adresser un appel à l'Union soviétique et à tous les pays dominés par des régimes communistes, pour qu'ils permettent aux nations de l'Europe orientale, y compris l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, de jouir de la liberté. Nous voudrions leur demander de permettre à tous les peuples d'Asie qui ont été colonisés par la Russie tsariste, dont on a détruit la culture et la religion et que l'on a entrepris de russifier, de jouir de la même liberté et de la même indépendance que connaissent la Birmanie, l'Inde, le Pakistan et Ceylan.

53. Le monde s'est dressé pour combattre le colonialisme occidental. Depuis la fin de la première guerre mondiale, le colonialisme occidental s'éteint peu à peu. Nous espérons sincèrement le voir disparaître. Mais le communisme est beaucoup plus dangereux que le colonialisme occidental, car il détruit tous ceux qui s'opposent à lui en les privant même du droit d'élever la voix.

54. Puisse l'ensemble du monde jouir d'une liberté garantie par des lois et institutions démocratiques! Puisse la liberté des individus et des nations remplacer le colonialisme, que ce soit le colonialisme occidental périmé du XIX^{ème} siècle ou sa forme moderne, le communisme! Pour que la paix mondiale ait un sens, il faut qu'elle soit fondée sur la démocratie et la justice sociale.

55. Afin que la confiance renaisse entre les nations et que notre organisation puisse travailler efficacement

à la paix, nous désirons présenter les suggestions suivantes.

56. Premièrement, nous devons réaffirmer notre foi dans les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en nous accordant sur la signification des termes utilisés pour que tous les comprennent de la même façon. Il faut donner une définition précise des mots tels que "paix", "justice", "démocratie" et "liberté", afin que "démocratie" ne signifie jamais dictature de quelques-uns, "liberté", soumission à la volonté d'un dictateur, "paix", mort de la liberté humaine, et "pacification", assujettissement brutal des peuples. Nous devons faire en sorte que, dans l'emploi des termes de la Charte, il n'y ait nulle équivoque et nulle différence d'interprétation. Il semble qu'en paroles nous célébrions tous les droits fondamentaux de l'homme, mais qu'au moment de les appliquer nous cédions facilement à la tentation de les supprimer. Si nous sommes des membres loyaux de l'Organisation, nous devons veiller à nous inspirer des mêmes principes que ceux sur lesquels elle repose.

57. Deuxièmement, les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent accepter que tous leurs actes sur le plan international soient jugés selon un même critère de moralité, valable pour tous; et, dans des situations semblables, ils ne devraient avoir qu'une politique. Lorsque nous étudions une situation et décidons des mesures à prendre, nous devrions être guidés par des scrupules et des principes, et non par notre intérêt et notre commodité. Si nous déplorons une certaine situation en Europe ou en Amérique et prenons des mesures pour y remédier, nous devrions adopter la même attitude lorsqu'il s'agit d'une situation semblable en Asie ou en Afrique.

58. La délégation irakienne adresse un appel à ses collègues de l'Europe occidentale pour qu'ils se départissent de leur ancienne attitude de supériorité à l'égard de l'Asie et de l'Afrique et pour qu'ils inaugurent une ère nouvelle de fraternité et de coopération. Quand nous voyons les nations afro-asiatiques unies contre une certaine domination européenne en Asie ou en Afrique, il est décourageant de voir des nations européennes s'unir parfois pour maintenir cette domination. Si la liberté et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sont valables en Europe et en Amérique, on devrait les estimer valables aussi en Afrique et en Asie. Si l'application de la démocratie vaut pour l'Europe occidentale, elle doit être favorisée en Asie et en Afrique. Il faut appliquer les mêmes critères dans l'humanité tout entière sans distinction de race, de couleur, de croyance ou d'emplacement géographique. L'une des tragédies de notre époque est que nous appliquons des critères différents à des situations analogues, au gré de nos intérêts.

59. Troisièmement, nous croyons que l'Organisation des Nations Unies doit créer un organe consultatif, une sorte de *brain trust*, chargé de veiller au maintien de la paix dans le monde et de suggérer toutes les mesures propres à le favoriser. Cet organe pourrait comprendre 10 à 15 membres, choisis parmi les personnalités les plus remarquables pour leur élévation de pensée, leur savoir, leur intégrité et leur dévouement à la cause internationale. Chacun d'entre nous envisage souvent les problèmes internationaux sous l'angle purement national. Un tel organe, placé sous la présidence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pourrait faire des rapports impartiaux sur la situation mondiale et sur les progrès réalisés dans la voie de la liberté, de la prospérité et de la justice sociale, dans

la mesure où ils intéressent la paix; il pourrait également signaler tous les dangers qui menacent la paix mondiale. Ce serait pour l'Organisation des Nations Unies une sorte de "radar".

60. Quatrièmement, nous croyons — et les événements nous donnent raison — qu'une imposante force de police, recrutée dans des nations autres que les grandes puissances, devrait être mise à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour assurer ou contrôler l'application de ses décisions. Nous croyons que l'une des principales causes de la disparition de la Société des Nations et de l'affaiblissement du prestige de l'Organisation des Nations Unies vient de ce que ses résolutions n'ont pas été appliquées.

61. Cinquièmement, tous les peuples asservis dans le monde, que ce soit par un colonialisme à l'ancienne mode ou par des régimes communistes, doivent être libérés et pouvoir jouir du droit à disposer d'eux-mêmes ainsi que de la liberté de pensée politique, de l'indépendance culturelle et de la liberté de culte.

62. Sixièmement, il s'impose de reviser la Charte des Nations Unies, au moins sur les points suivants:

a) Il faudrait abolir la règle de l'unanimité au Conseil de sécurité. On a souvent abusé du droit de veto, et nous croyons qu'il constitue une sorte de règle dictatoriale incompatible avec l'égalité et la démocratie que nous devons faire régner dans le monde.

b) Il faudrait revoir le principe même de l'attribution du titre de membre permanent au Conseil de sécurité et déterminer la nature des conditions que doit remplir tout membre permanent. Si l'on applique ces critères, certains Etats qui ne sont pas actuellement membres permanents pourraient mériter de le devenir. La défense de la paix et de la liberté doit être l'un des premiers critères conférant à un Etat Membre le droit de devenir membre permanent du Conseil de sécurité.

c) Il faut augmenter le nombre des membres des conseils des Nations Unies pour tenir compte de l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation. La répartition géographique des sièges devrait être plus équitable.

d) Il faudrait rédiger de façon différente le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, de façon à autoriser clairement l'Assemblée générale à examiner la situation des peuples non autonomes et leur degré de préparation à l'indépendance et à la liberté.

63. Septièmement, la guerre devrait être complètement mise hors la loi; toute puissance entreprenant une action militaire devrait être proclamée agresseur, et des sanctions devraient être prises contre elle. Il n'est pas de problème, si grave qu'il soit, qui ne puisse être réglé pacifiquement par des négociations, une médiation ou un arbitrage.

64. Huitièmement, le désarmement devrait être réalisé lorsque les nations, et en particulier les grandes puissances, se seront mises complètement d'accord sur l'application des principes fondamentaux de la Charte. Tout désarmement, pour être effectif, doit se doubler d'un système complet d'inspection, et notamment du système d'inspection aérienne proposé par le Président des Etats-Unis d'Amérique.

65. Neuvièmement, l'argent économisé grâce au désarmement pourrait être consacré à élever le niveau de vie et de culture des peuples sous-développés. Les institutions spécialisées des Nations Unies doivent disposer de suffisamment de crédits pour aider davantage encore les pays qui sont dans le besoin.

66. Nous attachons une grande importance à la proposition que nous avons faite à la dixième session de créer une université des Nations Unies qui préparerait des candidats de toutes les nations à l'exercice de fonctions politiques [522^{ème} séance plénière, par. 126]. De cette université sortiraient des dirigeants politiques animés d'un même idéal qui pourraient contribuer grandement à favoriser la paix mondiale.

67. Tous ces éléments seraient à notre avis très utiles pour l'établissement de la paix dans le monde et l'amélioration de l'efficacité de notre organisation. Toutefois, avant même de nous consacrer à réaliser un tel programme, nous devons purifier nos cœurs et nos esprits. Nous devons faire un retour sur nous-mêmes. Nous devons faire preuve d'une honnêteté totale, d'un désintéressement complet, d'un amour fraternel absolu; nous ne devons faire aux autres que ce que nous voudrions qu'ils nous fassent. Il faut qu'une transformation s'opère en nous, car la paix que nous devons faire régner, c'est une paix fondée sur la vérité, l'amour fraternel et la justice, et non la paix de la mort qui suivra les ravages de la bombe à l'hydrogène.

68. M. HOOVER (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, le Secrétaire d'Etat, M. Dulles, m'a prié de vous dire combien il regrette de ne pouvoir être ici. Il m'a prié aussi de vous transmettre ses félicitations à l'occasion de votre élection — de l'élection de notre ami de Thaïlande — à la présidence de l'Assemblée générale.

69. L'Assemblée se réunit au moment où la communauté mondiale est aux prises avec de nombreux problèmes. Certains de ces problèmes sont de la plus haute gravité. En quelques semaines, nous avons vu la paix mondiale deux fois menacée.

70. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important lors des événements critiques qui sont survenus ces dernières semaines en Europe et au Moyen-Orient. Elle a rapidement réagi en attirant l'attention de l'opinion mondiale sur les problèmes posés par ces événements. Elle a formulé des propositions justes et pratiques en vue de solutions pacifiques. Le monde ne peut méconnaître la force morale qu'elle a mise au service de la paix ces dernières semaines. L'Organisation a montré son attachement aux principes de la Charte et elle a prouvé qu'elle peut intervenir rapidement pour défendre ces principes.

71. Le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, a pu déclarer le 31 octobre 1956, dans son discours au peuple américain:

“La marche des événements dans le monde ces dernières années n'a fait que renforcer ma conviction, savoir que l'action de l'Organisation des Nations Unies est le plus sûr moyen de maintenir la paix mondiale.”

Le but fondamental de la Charte est d'assurer la paix et la justice. Les Etats-Unis sont convaincus que l'Organisation des Nations Unies est le meilleur instrument pour parvenir à ce but. La paix seule ne suffit pas. Sans la justice, en effet, la paix est illusoire et temporaire. De même, sans la paix, la justice disparaîtrait dans les injustices infinies de la guerre.

72. Au cours des dernières semaines, l'Organisation a agi avec promptitude pour maintenir la paix et la justice. Mais il ne faut pas juger ses efforts par les seules résolutions qu'elle a adoptées. Ce qui compte, c'est l'application des résolutions.

73. En Europe orientale, les décisions prises par l'Organisation devant la tragique situation qui règne en

Hongrie sont jusqu'ici restées sans effet. Les forces soviétiques ne se sont pas retirées, et nous recevons des dépêches bouleversantes qui nous apprennent que le peuple hongrois, victime de la barbarie, est déporté en masse. Nous ne pouvons pas rester muets tandis que les hommes, les femmes et les enfants de Hongrie sont déportés par la force pour avoir osé exprimer leurs sentiments patriotiques, défiant ainsi leurs oppresseurs soviétiques. C'est pourquoi les Etats-Unis estiment que l'Assemblée doit immédiatement prendre une initiative pour faire face à cette terrible situation. Ce problème mérite l'attention urgente de l'Assemblée. Les Etats-Unis appuieront toute modification du programme de l'Assemblée qui pourrait être nécessaire pour que cette question vitale puisse être examinée en priorité.

74. La demande du Secrétaire général en vue de l'admission d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies en Hongrie a été rejetée. Cela signifie que nous devons soutenir encore plus fermement ses efforts. Nous devons en même temps examiner d'urgence les autres mesures que l'Organisation pourrait prendre. La conscience du monde n'oubliera jamais cette suppression brutale de la liberté par l'étranger.

75. Au Moyen-Orient, nous nous réjouissons des promesses de coopération qui ont été faites en réponse à l'appel de l'Organisation pour la cessation des opérations militaires, le retrait des forces armées et la création d'une Force d'urgence des Nations Unies.

76. Cependant, nous avons entendu parler de l'envoi de prétendus “volontaires” au Moyen-Orient. Pareille action serait de toute évidence contraire à la résolution 997 (ES-I) de l'Assemblée générale, adoptée le 2 novembre et appuyée par 64 Membres. Il est du devoir de tous, y compris ceux qui ont participé aux hostilités, de s'abstenir d'introduire dans la zone où se sont déroulées les dernières hostilités, des forces armées autres que celles de la Force d'urgence des Nations Unies.

77. Il va de soi qu'aucun Etat ne doit ajouter encore aux difficultés que rencontre l'Organisation des Nations Unies dans le rétablissement de la paix. L'envoi de forces étrangères dans la zone des hostilités entraverait indiscutablement les efforts actuels et constituerait en fait une menace pour la Force des Nations Unies, qui s'installe maintenant dans cette région. L'Organisation se trouverait dans l'obligation de prendre les mesures appropriées, et le président Eisenhower a annoncé que les Etats-Unis accorderaient leur plein appui à de telles mesures.

78. Lorsque la délégation des Etats-Unis a déposé, le 1er novembre 1956, son projet de résolution sur un “cessez-le-feu” [A/3256], le Secrétaire d'Etat, M. Dulles, parlant de cette tribune à la 564^{ème} séance, a déclaré qu'un simple “cessez-le-feu”, suivi d'un retour à l'état de choses antérieur, ne serait pas suffisant. Il a fait remarquer que les actes de violence sont nés d'une situation extrêmement trouble, lourde de provocations, tant en ce qui concerne le canal de Suez que l'armistice en Palestine. Si nous ne trouvons pas de meilleure solution que le retour à l'instabilité du *statu quo*, a-t-il affirmé, il n'y aura ni paix ni justice.

79. L'Organisation des Nations Unies a prouvé qu'elle était capable de mobiliser l'opinion publique mondiale contre le recours à la force, mais il est beaucoup plus difficile d'en faire autant quand il s'agit d'éliminer les injustices qui ont provoqué le recours à la force. Cependant, tant que nous ne serons pas capables de nous attaquer aux causes fondamentales de ces désaccords,

nous ne pourrions faire que des progrès limités vers le règlement des problèmes que suppose le rétablissement d'une paix durable.

80. C'est pour cette raison que, le 3 novembre, les Etats-Unis ont soumis à la première session extraordinaire d'urgence deux projets de résolution qui visaient à régler les causes mêmes des troubles du Moyen-Orient. Le premier [A/3273] concerne le canal de Suez. Le 13 octobre 1956, le Conseil de sécurité avait adopté une résolution [S/3675] qui définissait six principes directeurs dans le cadre desquels pourrait être élaborée une solution qui assurerait à la fois le rétablissement de la confiance internationale et le fonctionnement effectif du canal. Depuis lors, il ne s'est rien produit qui — compte tenu de la souveraineté de l'Egypte — soit de nature à modifier la proposition fondamentale, à savoir que les usagers du canal doivent être assurés de la liberté de passage, sans discrimination, dans des conditions sûres et stables, à l'abri de la politique de n'importe quel pays.

81. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces principes fondamentaux. Nous avons donc présenté ce projet de résolution, qui tendait à créer un comité chargé d'élaborer des mesures en vue de la réouverture du canal, de préparer, en consultation avec les pays intéressés, un plan pour son fonctionnement et son entretien, et d'assurer la liberté de passage, conformément à la Convention de 1888¹. Nous croyons que ce comité devrait être créé rapidement et commencer ses travaux sans retard.

82. Les Etats-Unis ont également présenté un projet de résolution [A/3272] prévoyant la création d'un comité chargé d'entrer en consultation avec les parties aux conventions d'armistice général et de formuler des recommandations au sujet du règlement des principaux problèmes qui restent en suspens entre les Etats arabes et Israël.

83. Nous avons agi avec rapidité pour faire face à l'état d'urgence créé par l'ouverture des hostilités. L'arrivée des premiers contingents de la Force d'urgence des Nations Unies doit rendre maintenant possible la mise en œuvre immédiate des autres recommandations de l'Assemblée, notamment celles qui concernent le retrait des forces armées.

84. Nous devons maintenant agir avec autant de promptitude et d'unité en vue de faciliter le règlement des problèmes qui sont à l'origine de cette crise. Il nous faut également déployer de nouveaux efforts pour résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent dans cette région. La crise qui vient d'éclater nous a détournés de notre autre tâche : construire pour l'avenir. On peut faire beaucoup pour aider les peuples de cette région troublée à atteindre le niveau de vie économique et social auquel ils aspirent si profondément. Nous ne devons pas attendre que toutes les questions soient définitivement réglées. En fait, ce serait une erreur que d'attendre. En coopérant à la solution de divers problèmes (approvisionnement en eau, irrigation, commerce), ainsi qu'à l'exécution de programmes rationnels de développement et de modernisation, on peut contribuer à poser les fondements de la paix. Une nouvelle chance nous est offerte. Notre objectif devrait être de créer les conditions qui permettront à cette région de connaître une paix durable et la stabilité.

85. En août 1955, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles, a exposé quelques-uns des besoins essentiels.

Il a cité plusieurs tâches précises que l'on pouvait accomplir. "Si ces tâches, a-t-il dit, impliquent des charges, il s'agit de charges dont les Etats-Unis prendront leur part." Aujourd'hui, je peux affirmer de nouveau ici la volonté des Etats-Unis de faire tout leur possible pour aider à la réalisation d'un programme rationnel.

86. Je voudrais également parler brièvement de deux autres points dont l'Assemblée générale sera saisie à la présente session.

87. Le premier concerne l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est réconfortant de noter que le statut de cette agence, que plus de 70 nations ont signé dans cette enceinte le 26 octobre 1956, a atteint le stade de la ratification. Ce résultat, obtenu au moyen de négociations et de discussions, constitue un progrès capital pour la communauté internationale. Cela nous rapproche du jour où l'atome pourra être mis au service de l'humanité. Les Etats-Unis estiment que l'Assemblée devrait charger une commission d'élaborer avec la nouvelle Agence un projet d'accord définissant les relations qu'il convient d'établir entre cette agence et l'Organisation.

88. Le second point, c'est le problème du désarmement, dont l'Assemblée générale sera saisie lorsque la Commission du désarmement soumettra son rapport sur l'état d'avancement de ses travaux. Empêcher une guerre nucléaire constitue la préoccupation de chaque nation et de chaque être humain. Cependant, on continue de fabriquer des armes nucléaires, et la terrible menace de la guerre atomique plane toujours sur l'humanité. Si l'on n'a pu aboutir à un accord, il ne faut pas en tenir directement responsable l'Organisation des Nations Unies. Il ne faut pas non plus, à cause de cet échec, perdre espoir ni relâcher nos efforts. Nous devons chercher à faire des progrès partout où cela est possible. Les Etats-Unis continueront à saisir toutes les occasions qui se présenteront pour aboutir à un accord véritable. Mais nous ne devons pas nous laisser prendre au piège et confondre promesses séduisantes avec propositions sincères. L'établissement d'un système efficace d'inspection et de contrôle constitue toujours le problème essentiel. Un plan de désarmement ne saurait être satisfaisant s'il ne prévoit un système permettant de vérifier que les parties respectent effectivement leurs promesses. Jusqu'à présent, l'Union soviétique a évité tout engagement touchant un programme efficace d'inspection et de contrôle. Les Etats-Unis, au contraire, ont accepté un tel système. Les pays qui possèdent des armes nucléaires ont la lourde responsabilité de mettre fin, sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, à la menace d'une guerre atomique. Les Etats-Unis se déclarent à nouveau ici prêts à se consacrer à cette grande tâche.

89. L'Organisation des Nations Unies a une œuvre d'importance capitale à accomplir. Tout en cherchant à établir une paix juste, elle doit trouver les moyens d'assurer une évolution pacifique; elle doit favoriser des changements légitimes; mais, ce faisant, elle doit également s'efforcer d'empêcher que ces changements n'ébranlent la paix ou ne portent préjudice aux intérêts légitimes d'autrui. L'interdépendance croissante des nations est un phénomène international dont il faut reconnaître l'existence au même titre que la pression qui s'exerce dans le monde en faveur de changements. C'est le rôle des hommes d'Etat que d'orienter cette évolution dans une voie pacifique et équitable.

¹ Convention destinée à garantir le libre usage du canal maritime de Suez, signée à Constantinople le 29 octobre 1888.

90. En essayant de concilier des intérêts et des revendications opposés, nous ne pourrions parfois que progresser lentement. Dans certains cas, il nous faudra accepter des solutions partielles ou provisoires. Nous ne devons pas nous sentir découragés si nous ne pouvons temporairement obtenir mieux qu'une trêve ou un armistice. Nous avons l'obligation de considérer nos problèmes avec réalisme et avec la volonté de les résoudre.

91. L'Organisation des Nations Unies affronte ces tâches avec une force et une vigueur accrues. L'admission récente de 19 nouveaux Membres a élargi son champ d'action et lui a donné un regain de vitalité. Je souhaite tout particulièrement la bienvenue aux représentants du Maroc, de la Tunisie et du Soudan, qui sont les derniers à s'être joints à nous.

92. Toutefois, il est d'autres pays, notamment en Extrême-Orient, qui remplissent les conditions requises et qui devraient être ici. Le Japon a été tenu à l'écart de l'Organisation par le vote d'un seul Etat. Nous espérons que des mesures vont être prises rapidement pour permettre au Japon d'entrer à l'Organisation le plus tôt possible. Les Républiques de Corée et du Viet-Nam méritent également à tous égards d'être admises à l'Organisation, et elles devraient l'être sans plus tarder.

93. Les Etats-Unis continuent de s'opposer à la représentation du régime communiste chinois, qui a été reconnu coupable d'agression par l'Organisation des Nations Unies et qui, à maintes reprises, a manifesté son mépris pour l'Organisation et a agi contrairement aux principes de la Charte.

94. L'élargissement de la composition de l'Organisation, dont les Membres sont passés de 51 à 79, ne s'est pas traduit par un élargissement correspondant de la composition d'organes aussi importants que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Au Conseil de sécurité, les pays d'Asie n'ont jamais été représentés de façon suffisante. Maintenant que l'Organisation compte six nouveaux Membres asiatiques, on doit remédier à cet état de choses sans plus tarder. De même, la présence de 10 nouveaux Membres européens justifierait que l'Europe soit davantage représentée dans ces organes. Dans ces conditions, il semblerait souhaitable de créer deux nouveaux sièges non permanents au Conseil de sécurité. Il serait également raisonnable d'élargir la composition du Conseil économique et social en créant peut-être quatre sièges de plus.

95. L'année dernière a été également marquée par l'importance croissante du rôle du Secrétaire général. Grâce à ses efforts persistants et dévoués, il a contribué à maints égards à la solution de graves problèmes. Le rôle qu'il a joué, notamment au Moyen-Orient, montre ce que le Secrétaire général peut faire pour le maintien de la paix mondiale. Les Etats-Unis tiennent à exprimer leurs remerciements et leurs félicitations à M. Hammarskjöld pour le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche et pour ses qualités personnelles d'homme de la paix.

96. Ces dernières semaines, l'Organisation a également prouvé sa vitalité en forgeant de nouveaux instruments de paix. La création d'une Force d'urgence des Nations Unies, chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités dans le Proche-Orient, constitue un événement historique. Cette force a dû être improvisée à la hâte. L'expérience acquise dans son institution et son fonctionnement sera d'une aide inestimable pour l'avenir. Toutefois, on se rend compte à quel point il est néces-

saire d'élaborer le système collectif qu'exige le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

97. Par le développement qu'elle a pris quand elle a été appelée à résoudre tels ou tels problèmes particuliers, l'Organisation des Nations Unies a montré sa vigueur. Mais c'est une tâche qui n'a pas de limite, car il faut sans cesse chercher à mettre l'Organisation mieux à même de régler les différends de façon pacifique et de favoriser une évolution équitable par des moyens pacifiques. Nous n'avons certainement pas épuisé les ressources qu'offre la Charte à cette fin. Nous disposons par exemple de vastes moyens d'action pour régler les différends internationaux d'ordre juridique. Mais on les utilise rarement. Trente-trois Etats seulement ont accepté de reconnaître comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice. D'autres pays ont généralement refusé d'y porter leurs différends, lorsqu'on le leur demandait. Si le règne du droit doit être établi, il ne faut pas seulement des lois et des tribunaux, il faut également créer chez les nations l'habitude et la coutume de se sentir liées par la loi, interprétée par les jugements d'un tribunal indépendant.

98. Nous traversons des heures graves. Elles exigent que toutes les nations fassent preuve de jugement et de la plus extrême modération. Elles exigent que l'on imagine des méthodes nouvelles pour résoudre un problème ancien : établir une paix juste et durable.

99. Notre but doit être de créer un monde dans lequel peuples et nations pourront vivre côte à côte, quels que soient leurs régimes politiques, leurs systèmes économiques et sociaux, en ignorant la crainte et en ayant réellement l'espoir de réaliser leurs aspirations. L'Organisation des Nations Unies peut être un instrument de valeur inestimable pour nous aider à atteindre ce but. Nous ne devons pas nous demander si elle sera capable de remplir sa mission : nous devons faire en sorte qu'elle y parvienne.

100. Il va sans dire qu'une Organisation plus efficace servira les intérêts de toutes les nations. Nous devons travailler à créer des institutions qui permettront de faire respecter les droits de toutes les nations et d'assurer la justice par des moyens pacifiques. Joignons donc nos forces ici pour construire, entre le passé et l'avenir, un pont que nous franchirons ensemble, animés d'un nouvel esprit de confiance.

101. Je puis vous donner l'assurance que les Etats-Unis ne reculeront jamais devant cette tâche.

102. M. TRUJILLO (Equateur) [*traduit de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection méritée à la présidence de l'Assemblée générale, élection qui a lieu à l'un des moments les plus difficiles de l'histoire des Nations Unies, quand il faut tous les dons de l'intelligence et toutes les qualités du cœur pour garder son prestige à l'Organisation, née après la deuxième guerre mondiale, et éviter qu'elle ne se désagrège sous l'effet de passions et d'intérêts qui se rebellent contre le droit.

103. Votre élévation à la présidence de la onzième session de l'Assemblée générale a été un acte non seulement d'équité, mais aussi de réparation : on a choisi celui qui pouvait tenir la barre de ce délicat organisme avec tact, énergie et habileté, de façon que l'Organisation des Nations Unies puisse, à la fin de cette session, clore avec succès, grâce à votre effort et à notre collaboration à tous, un nouveau chapitre de son histoire.

104. Je saisis également cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres

du gouvernement de votre grand pays, pour les attentions dont j'ai été l'objet quand j'ai visité la capitale de la Thaïlande. J'ai été témoin des efforts considérables que l'on fait pour doter Bangkok, l'une des plus belles villes de l'Orient, de tous les avantages de la civilisation contemporaine. J'ai pu voir en Thaïlande le fruit d'un effort gigantesque, qui mérite d'être donné en exemple aux pays qui se trouvent dans une situation analogue.

105. Lors du dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, à San-Francisco, nul n'aurait imaginé qu'un an plus tard l'Organisation allait subir l'une des épreuves les plus dures à laquelle on puisse soumettre une institution sociale qui en est au stade de l'expérimentation et qui aspire à inaugurer de nouveaux systèmes de vie internationale qui assurent la sécurité aux Etats, la paix aux peuples et la jouissance des bienfaits de la science et de la technique modernes à tous sans distinction de race, de nationalité ou de situation économique. Alors que nous étions pleins d'espoir et que nous pensions que tous les problèmes pourraient trouver une solution appropriée grâce à des négociations pacifiques, alors que tout nous portait à espérer que la leçon sanglante et tragique des deux dernières guerres n'avait pas déjà été oubliée par les générations qui en avaient été les victimes, le climat de pacifique harmonie internationale s'est soudain troublé et, par une rapide suite d'erreurs qui ont exalté les passions et fait réapparaître les restes de conceptions morales que l'on aurait pu croire englouties, nous sommes arrivés au seuil d'un conflit qui, s'il n'est pas promptement résolu, risque d'être le début d'une tragédie aux conséquences incalculables.

106. Le conflit du Moyen-Orient et la cruelle intervention armée dont la Hongrie est la victime sont le résultat d'une cause unique, la violation du droit par le recours à la force.

107. Au cours des deux sessions extraordinaires d'urgence que l'Assemblée générale vient de tenir, presque tous les peuples de la terre ont fait entendre leur voix pour condamner l'agression. A cette tribune, on a permis aux accusateurs et aux accusés d'exposer leurs vues. On s'est livré à une analyse complète des regrettables événements d'Egypte et d'Europe centrale.

108. Je crois que les débats ont permis d'arriver à déterminer l'histoire exacte des événements tragiques qui nous ont remplis d'émotion. Les résolutions adoptées semblent interpréter les sentiments de la majorité des gouvernements et des peuples, que l'on ne peut plus tromper : ils savent pourquoi les deux conflits n'ont pas encore trouvé la solution satisfaisante que nous désirons tous parce que nous ne voulons pas voir l'Organisation des Nations Unies subir une atteinte très grave dans son rôle, qui est de maintenir la paix.

109. Les sophismes, les demi-vérités, les arguments fallacieux, ne trompent plus personne. Le monde moderne dispose de sources d'information qui ne peuvent aisément tarir, et il semble que, par une sorte d'intuition mystérieuse, nous arrivons inmanquablement à la vérité et au bien, en dépit du triomphe passager du mal.

110. L'Organisation des Nations Unies ne dispose pas encore d'une armée qui la soutienne et fasse respecter ses résolutions. La raison en est que les grandes puissances chargées d'organiser cette armée ne se sont pas mises d'accord. Pourtant elles sont membres d'un Comité d'état-major, qui a son siège à New-York et où sont représentées leurs autorités militaires du plus haut rang. En vérité, les Nations Unies ne disposent d'autre force que leur force morale, laquelle malheu-

reusement n'a encore aucun effet sur ceux qui, ces jours derniers, ont préféré recourir à la violence et au désordre en dépit des exhortations à la raison et au calme qui leur sont venues de cette tribune.

111. Répondant à l'appel des Nations Unies, les parties ont cessé le feu dans le Moyen-Orient ; mais le massacre, hélas ! n'a pas pris fin en Hongrie. Dans cet infortuné pays, siége de l'une des plus anciennes cultures de l'Europe, nous nous trouverons peut-être dans quelques jours en face d'un fait accompli et nous ne pourrions rien faire d'autre que nous lamenter sur la destinée amère échue à un peuple digne de vivre libre et de jouir de tous ses droits de l'homme.

112. Dans le Moyen-Orient, quand le combat aura cessé et que les forces d'invasion se seront effectivement retirées, il restera encore mille problèmes à résoudre au sujet du canal de Suez et des traités de paix à conclure entre Israël et les pays arabes qui l'entourent. Il faudra donc que les Nations Unies et les pays parties au conflit fassent les plus grands efforts pour trouver des formules qui garantissent une paix durable dans le respect le plus absolu du droit de chacun d'eux.

113. Les événements du Moyen-Orient et de Hongrie sont une dure leçon. Nous ne devons plus désormais permettre que des problèmes comme ceux qui menacent actuellement la paix universelle se posent encore longtemps, car il est notoire que c'est au moment où l'on s'y attend le moins qu'ils se dressent comme des monstres et menacent de détruire le bien-être des peuples et de paralyser l'évolution pacifique de l'humanité.

114. L'Organisation des Nations Unies a trois objectifs fondamentaux. Maintenir la paix et la sécurité internationales : objectif politique. Réaliser le développement économique de tous les peuples de la terre, élever leur niveau de vie et faire bénéficier tous les hommes des avantages que nous avons acquis en dominant la nature et ses forces : objectif économique. Enfin, mobiliser toutes les énergies individuelles et collectives pour assurer le progrès social parallèlement au développement économique : objectif social. Ces objectifs politiques, économiques et sociaux sont la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, car un Etat déterminé ou un groupe d'Etats déterminé ne peuvent pas les réaliser ; l'ampleur universelle de cette entreprise exige l'effort coordonné de tous les pays. Ces trois objectifs sont intimement liés. Cependant, en dépit de l'importance que notre organisation leur attache, le progrès, notamment dans le domaine politique, est très lent.

115. Nous ne pouvons pas encore nous enorgueillir de grands succès. Chaque jour, nous nous heurtons à de nouvelles difficultés et nous nous contentons d'expédients provisoires qui ne suppriment pas les causes latentes des conflits. On ne peut pas extirper ces causes sans porter atteinte à des intérêts auxquels, bien qu'ils nuisent à l'harmonie de l'humanité, il est interdit de toucher parce qu'ils sont ceux de certaines puissances. L'un de ces problèmes est celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du respect de la personnalité de groupes humains qui, par suite de circonstances historiques — et parfois même d'une fatalité géographique — se trouvent placés sous la domination de certains Etats qui ne mettent pas en pratique le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tout simplement parce qu'ils croient que cela est contraire à leurs intérêts.

116. Il est vrai que certains peuples ne sont pas encore prêts à diriger leur destinée, mais, en général, ces peuples ne réclament pas le droit de disposer d'eux-

mêmes. Rien ne trouble autant l'atmosphère internationale dans les temps modernes que ce refus systématique et injuste opposé aux demandes pacifiques dont le but est que l'on reconnaisse la caducité du régime colonial, fait historique indéniable, et que l'on offre d'une manière généreuse et sensée, aux peuples qui le méritent vraiment, la possibilité de se constituer en Etats souverains. Les peuples qui en bénéficieraient seront des amis et des collaborateurs, dans la voie du progrès universel, pour les anciens colonisateurs, leurs anciens maîtres et guides.

117. Nous reconnaissons tous que le côté relativement bon du régime colonial a consisté à apporter dans des régions incultes, mal développées et primitives, la civilisation des puissances colonisatrices. Et c'est par ce moyen, souvent cruel, qu'a pu s'étendre à toute la terre un commun dénominateur de civilisation.

118. Le retard matériel, les civilisations primitives, ne subsistent plus aujourd'hui qu'en peu d'endroits de certains continents. La majeure partie des territoires administrés par des puissances étrangères sont déjà parvenus à une certaine maturité qui leur permet d'exercer le droit de disposer d'eux-mêmes. Espérons donc que les puissances administrantes reconnaîtront que le moment est venu de cesser leurs fonctions et de limiter l'exercice de leur souveraineté à leur propre territoire. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons commencer l'œuvre d'égalité que tous les peuples réclament, à notre époque de démocratie universelle.

119. Dans le domaine économique, l'Organisation des Nations Unies a obtenu des succès qui, sans son intervention, auraient été impossibles ou auraient tardé à se réaliser.

120. Si nous examinons attentivement l'œuvre du Conseil économique et social, des commissions économiques régionales, du Comité de l'assistance technique, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, nous devons reconnaître qu'il y a eu des progrès très sensibles. Cela ne veut naturellement pas dire que l'assistance apportée aux pays insuffisamment développés ait entièrement répondu à leurs désirs. Il s'agit d'une œuvre immense et qui n'en est qu'à ses débuts.

121. Dans la mesure où l'on aura résolu les difficultés qui s'opposent à la stabilisation des prix des matières premières et à l'investissement de capitaux dans les endroits et dans les entreprises qui en ont vraiment besoin, on aura jeté les bases d'une véritable indépendance pour les peuples insuffisamment développés.

122. Les fins économiques des Nations Unies se réalisent d'une manière acceptable, et, si nous parvenons cette année à voir commencer à fonctionner le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED), que les spécialistes en la matière ont tant recommandé et que réclament d'urgence les pays moins développés, on aura satisfait l'une des grandes aspirations des peuples pauvres, qui, faute de moyens, n'ont pas pu développer leur économie.

123. Au cours de la présente session, nous allons examiner le rapport intérimaire du Comité *ad hoc* [A/3134] qui a étudié les observations de tous les gouvernements sur le projet de création de ce fonds spécial, et je suis certain que cette nouvelle institution, pour la création de laquelle de nombreuses délégations, notamment celles de l'Amérique latine, ont tant lutté, pourra commencer immédiatement à vivre et à fonctionner.

124. Les buts sociaux ont également été atteints dans une large mesure grâce aux efforts de l'Organisation

des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. On peut affirmer que les études et les essais les meilleurs et les plus complets sur la sociologie contemporaine sont dus tant à l'Organisation mondiale qu'à ses institutions spécialisées. Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que le champ de notre action sociale s'élargit de jour en jour et qu'il n'est pas de région sur la terre qui ne ressente les effets bienfaisants de l'action des Nations Unies. A mesure que l'on stimulera l'aménagement des collectivités, les pays seront revigorés, le développement de leurs énergies trouvera son équilibre, en évitant cette dénivellation si fréquente entre le développement économique et le développement social.

125. La lutte est très dure dans le domaine social, mais elle a été menée avec beaucoup d'énergie et nous sommes en droit de penser que, d'ici quelques années, nous assisterons à la disparition d'un ensemble de maux qui empêchent l'homme de jouir pleinement de ses droits. L'élimination des maladies, l'assainissement des zones insalubres, une alimentation équilibrée et complète, l'assistance à la mère et à l'enfant, l'universalisation de l'enseignement, la sécurité sociale, la création d'établissements hospitaliers et de logements modernes, conformes aux normes de l'hygiène et de l'esthétique, la possibilité donnée à tous de travailler dans des conditions qui laissent à l'homme assez de repos et de loisirs pour profiter des biens de la vie, sont autant de moyens de transformer le milieu social et de donner à chacun sa chance.

126. L'œuvre des Nations Unies, bien qu'elle ne soit pas complètement réalisée, mérite les applaudissements de tous. L'œuvre que l'Organisation des Nations Unies accomplit dans le domaine social, en union et en collaboration avec tous ses Membres et en s'efforçant de mettre à profit l'expérience de chacun d'eux, mérite les encouragements de tous. Dans la réalisation de ses objectifs sociaux, l'Organisation peut se targuer d'accomplissements qui, tout en étant déjà de beaux résultats, autorisent d'immenses espérances.

127. Le groupe des pays qui appartiennent au continent américain peut s'enorgueillir de l'œuvre accomplie pendant les 50 dernières années, notamment dans le domaine des relations internationales et du droit social. Nous avons accédé à l'indépendance politique sans guerre y être préparés ou sans du tout l'être, et beaucoup d'entre nous ont été victimes d'expériences douloureuses. Heureusement, nos pays ont réussi à effacer les survivances du colonialisme et à entrer dans une vie nouvelle avec enthousiasme et la ferme volonté de triompher.

128. Nous avons réussi à organiser sur le plan juridique cette grande famille d'Etats qui ont compris qu'il était non seulement de leur devoir mais aussi de leur intérêt de vivre amicalement, non pas simplement par le hasard de la géographie, mais avec la conscience qu'un même destin les unissait, qu'ils étaient soumis aux mêmes nécessités et qu'ils pouvaient adopter une attitude semblable en face de leur grande tâche de forger la destinée de l'homme et de jouer le rôle qui leur est dévolu dans l'histoire universelle.

129. L'Organisation des Etats américains, toujours plus active dans l'hémisphère occidental, est liée à l'Organisation des Nations Unies et remplit une fonction régionale d'une importance sans précédent et qui n'a pas son pendant dans d'autres continents. Les problèmes juridiques, économiques et sociaux qui se posent à notre continent ressemblent à certains égards aux problèmes du même ordre qui se posent dans

d'autres régions de la terre, mais il est indéniable que les Américains ont su donner à ces phénomènes des traits spéciaux qui les distinguent de phénomènes semblables que l'on constate en Europe ou en Asie, par exemple.

130. Nous nous employons à renforcer l'organisation régionale américaine, car nous pensons que c'est la façon la plus efficace de collaborer à l'œuvre des Nations Unies. Membres effectifs des deux organisations, nous nous efforçons de rendre chaque jour plus étroits les liens qui unissent ces deux organisations, comme il se doit entre des organes juridiques complémentaires qui visent un idéal commun.

131. Les problèmes sociaux particuliers à l'Amérique, par exemple celui des Indiens, qui se pose dans certaines de ses régions, sont dignes de notre plus profonde attention. L'Organisation des Nations Unies s'en est activement préoccupée, et son assistance technique a permis de réaliser des progrès sensibles.

132. Chaque Américain chérit l'idée d'une grande patrie continentale. Cette idée est étroitement liée à l'espoir d'une organisation universelle. Il reste un long chemin à parcourir pour obtenir que la patrie, la région et l'organisation universelle puissent s'harmoniser et former les éléments essentiels d'une unité mondiale.

133. L'épanouissement de nos industries, la richesse de notre agriculture et le développement croissant du commerce dans le continent américain feront de cette région de la terre le rempart assuré du droit et la garantie effective de la liberté et de la démocratie.

134. "La Charte des Nations Unies est un remarquable code d'harmonie internationale", a dit le Président de l'Equateur, M. Camilo Ponce Enríquez, dans le message qu'il a adressé au pays, en assumant la charge du gouvernement, le 1^{er} septembre dernier. "Mais la Charte a besoin de réformes, poursuit l'éminent homme d'Etat. Il faut en éliminer les aspects dont le caractère politique est trop évident, les règles trop absurdes, comme celle qui accorde plus de poids au veto d'un membre du Conseil de sécurité qu'au vote concordant de tous les autres. Il faut donner plus de poids aux petites et moyennes puissances."

135. Pour répondre, ne serait-ce que partiellement, à ce désir de réforme, la délégation de l'Equateur, conjointement avec d'autres délégations latino-américaines et avec la délégation de l'Espagne, a présenté trois propositions relatives à la revision de la Charte, conformément à la procédure prévue à l'Article 108. La première [A/3446] tend à augmenter le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité et le nombre des votes requis pour les décisions du Conseil. Les deux autres propositions [A/3139, A/3140] tendent respectivement à augmenter le nombre des membres du Conseil économique et social et le nombre des juges à la Cour internationale de Justice. Avec les auteurs de ces propositions, nous jugeons indispensable de renforcer numériquement la représentation des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dans les organes que je viens de mentionner. Soixante dix-neuf Etats composent aujourd'hui l'Organisation mondiale, et il ne semble pas équitable que 6 seulement d'entre eux soient membres non permanents du Conseil de sécurité, 18 seulement membres du Conseil économique et social et 15 seulement membres de la Cour internationale de Justice. Une représentation aussi mince pouvait se comprendre lorsque notre Organisation comptait 60 Membres, mais puisque aujourd'hui les Nations Unies se conforment heureusement, de plus en plus, au

principe de l'universalité, nous jugeons indispensable de porter à 8 le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité, à 24 celui des membres du Conseil économique et social et à 18 celui des juges à la Cour internationale de Justice. Cette réforme permettra de satisfaire le désir légitime des nouveaux Etats Membres de siéger dans ces organes et de collaborer à l'œuvre à laquelle ils ont été invités à participer.

136. Ma délégation pense que les projets de résolution qui seront présentés à cet effet méritent l'appui de l'Assemblée. Nous présenterons également un autre projet de résolution qui tend à augmenter, pour les mêmes raisons, le nombre des membres de la très importante Commission du droit international.

137. L'Organisation des Nations Unies a décidé de créer une Force d'urgence chargée d'obtenir la cessation des hostilités dans le Moyen-Orient et de veiller à son application. Elle a placé à sa tête le général Burns. Les contingents qui formeront cette force armée devront venir des Etats qui ne sont pas membres permanents du Conseil de sécurité et, pensons-nous, de préférence de ceux qui sont le plus à l'écart du conflit. Cette Force des Nations Unies n'a qu'un rôle de police, et plusieurs gouvernements ont offert de mettre à sa disposition de modestes contingents, qui font actuellement route pour l'Egypte. Mon gouvernement m'a prescrit de mettre à la disposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une petite unité d'un effectif de 100 à 500 hommes. De même, mon gouvernement se conformera à la résolution 1006 (ES-II) de l'Assemblée générale, qui a fait appel à la collaboration de tous les Etats Membres pour apporter une aide efficace aux réfugiés de Hongrie.

138. L'Equateur est disposé à accueillir des familles hongroises, notamment des familles d'agriculteurs, et à mettre à leur disposition les terres et les facilités nécessaires au succès de leurs entreprises; l'Equateur accueillera également un certain nombre d'enfants hongrois, qui trouveront dans la famille équatorienne une nouvelle patrie et un nouveau foyer.

139. L'Equateur croit que son devoir de Membre de l'Organisation des Nations Unies non seulement lui impose les obligations formellement inscrites dans la Charte, mais exige aussi de lui le respect des principes démocratiques, tant dans ses relations internationales qu'à l'intérieur de ses frontières, afin que sa population puisse jouir de tous les droits, tant politiques que sociaux, économiques et culturels.

140. En 134 ans de vie républicaine, le peuple de l'Equateur a démontré son opposition à toutes les tyrannies et il a donné des preuves de sa ferme et indiscutable vocation démocratique; il peut aujourd'hui se présenter devant le monde comme un pays politiquement majeur parce qu'il a de la démocratie une pratique quotidienne. En Equateur, la personnalité humaine est respectée, la population jouit d'une pleine liberté d'information et tous les habitants sont égaux devant la loi; tous les partis exercent leur activité librement, et l'opinion peut faire entendre sa voix en toute liberté.

141. Le gouvernement équatorien, qui remplit loyalement ses obligations à l'égard du peuple qui l'a élu, s'acquitte avec une égale loyauté des obligations que lui impose la Charte et s'efforce d'appliquer sur son territoire les normes juridiques les plus élevées de la vie civilisée. C'est pourquoi l'Equateur peut aujourd'hui parler en toute franchise de problèmes juridiques et politiques, sans craindre qu'on lui réplique que la version internationale qu'il en donne ici diffère de

la réalité nationale que vit son peuple. Lorsque le Gouvernement de l'Equateur condamne l'agression, c'est parce qu'il n'est ni n'a jamais été un pays agresseur, et lorsqu'il défend la liberté du peuple hongrois de se donner le gouvernement que veut la majorité, il le fait parce que l'Equateur s'est donné le gouvernement que son peuple a élu librement.

142. C'est à l'épreuve que l'on juge les hommes et les institutions. C'est pourquoi je ne saurais conclure sans exprimer mon admiration au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'acquitte des lourdes obligations que nous lui avons confiées avec une dignité exemplaire et un zèle inlassable. La délégation de l'Equateur tient à lui témoigner sa sincère gratitude, à lui et aux fonctionnaires dévoués qui l'ont secondé ces dernières semaines.

143. M. VIRISSIMO CUNHA (Portugal) : Monsieur le Président, j'ai déjà eu le privilège de vous adresser de cette tribune mes hommages les meilleurs ; je me fais un plaisir de les renouveler à cette occasion.

144. C'est la première fois que le Portugal prend part à la discussion générale au sein d'une Assemblée des Nations Unies. Au nom du gouvernement portugais, j'ai l'honneur de m'adresser aux gouvernements des peuples de toutes les latitudes, de toutes les races, de toutes les croyances, ici représentés.

145. En ma qualité de Ministre des affaires étrangères, je sens le poids de ma responsabilité, mais, comme Portugais, je me sens à l'aise — et d'ici peu, dans mon discours, j'aurai l'occasion de vous en donner la raison. J'ai déjà eu l'occasion de signaler que mon pays a été éloigné de l'Organisation des Nations Unies pendant 10 ans. Si je vous le rappelle maintenant, c'est pour vous expliquer pourquoi le représentant du Portugal se limitera aux déclarations de principe dans son discours d'ouverture de la discussion générale, sans entrer dans les détails des problèmes ici posés et discutés durant les 10 dernières années. Plus tard, soit dans les commissions, soit au cours des séances plénières, le Gouvernement portugais aura l'occasion de se prononcer et de définir sa position en face de ces problèmes.

146. Pour le moment, je sens que mon discours doit être bref et être tout juste un discours de présentation. L'opinion que l'on se fait de nous étant parfois fautive, j'estime que c'est apporter une contribution au suprême objectif de cette organisation, à une entente parfaite entre ses membres, que d'expliquer qui nous sommes. Les Portugais ont été accusés de se pencher très souvent sur leur histoire. Ce n'est pas une accusation : c'est reconnaître une attitude qui n'est pas dépourvue de sagesse, il me semble — et c'est la raison pour laquelle nous prenons cette attitude. Le présent est une continuation du passé, sa prolongation vers l'avenir. Qui donc pourrait prétendre avoir formé son avenir sans avoir considéré ses actions passées : les bonnes actions, pour les continuer, les mauvaises, pour ne pas les répéter ?

147. En fin de compte, une nation peut être comparée à un individu : une synthèse d'instinct et de raison. Ce que l'on appelle civilisation n'est que l'effort pour subordonner ses actions impulsives et désordonnées à la sagesse de la raison. Surtout et essentiellement, la civilisation doit être humaniste bien plus que technique.

148. Mon pays est fier d'avoir pu passer le flambeau de la civilisation occidentale à d'autres régions du globe à une certaine époque de son histoire. Ce flambeau a été allumé en Grèce, puis il a illuminé Rome, pour être ensuite miraculeusement conservé par le monde arabe

pendant les siècles d'obscurité qui ont suivi la chute de l'empire romain. Enfin, il a fait le tour du monde, grâce aux découvertes maritimes européennes, dans lesquelles le Portugal a joué un rôle de première grandeur, et qui ont permis la rencontre féconde de la civilisation occidentale avec les vieilles civilisations de l'Orient et de l'Amérique.

149. Depuis lors, nous avons toujours été un pays missionnaire, et nous le sommes restés jusqu'à ce jour. Depuis des siècles, nous cherchons à entrer en contact avec presque tous les peuples ici représentés. Sans vouloir prétendre que ces relations auraient toujours été désintéressées, nous pouvons néanmoins déclarer que nous avons éparpillé des semences fertiles. Il est évident que nous avons aussi tiré des avantages inestimables de ces rapports avec les autres peuples : la capacité de nous entendre avec les plus divers d'entre eux, de les comprendre et d'établir les liens d'une véritable coopération humaine. Nous ne nous sommes jamais sentis supérieurs ou inférieurs, mais nous nous considérons comme égaux. C'est la raison pour laquelle, il y a un instant, j'ai déclaré qu'en tant que Portugais je me sentais à l'aise dans cette assemblée, parmi les représentants de pays que le Portugal connaît tous depuis plus de quatre siècles.

150. Sans vouloir me pencher constamment sur le passé de mon pays, je puis y trouver la preuve que le Portugal est, par droit de naissance, si j'ose dire, un Membre de l'Organisation des Nations Unies, car il s'est préparé pendant des siècles pour ce moment, précisément, où je déclare la ferme intention du peuple et du gouvernement portugais de coopérer loyalement à la grande œuvre que construit l'Organisation des Nations Unies.

151. Nous sommes avant tout un peuple épris de paix. Dans notre expérience, nous avons puisé la sagesse de comprendre que la guerre n'engendre que la guerre et ne résout rien. Nous sommes en faveur de la solution pacifique des conflits et de l'arbitrage, principe inscrit dans la Constitution de mon pays. Nous sommes pour les négociations, pour les échanges d'idées et d'avis, pour le respect des traités, convaincus que, dans ce vaste monde, il y a place pour tous les peuples, quelles que soient leur race, leur croyance et même leur idiosyncrasie. C'est pourquoi nous sommes sûrs que le seul moyen de parvenir à une entente universelle est de respecter le credo, la race et l'idiosyncrasie d'autrui. Vouloir imposer aux autres, même sans recourir à la violence, notre manière de penser individuelle constituerait une invasion des frontières de la pensée d'autrui et, par conséquent, presque un acte d'agression. Il n'y aura pas de paix à moins que l'on n'accepte avec une entière bonne foi que chaque pays a le droit de vivre la vie politique que son peuple désire. Nous sommes contre les nationalismes agressifs, égoïstes et orgueilleux, mais nous sommes nationalistes, parce que nous sommes une nation. Toute politique qui ignore ou sous-estime la force indestructible d'un nationalisme sain et naturel est, à notre avis, condamnée à l'échec ; ce n'est pas une politique réaliste : au mieux, elle est utopique, et au pire elle serait catastrophique, parce qu'elle conduirait à la guerre. Les guerres ne sont pas uniquement la conséquence d'actions offensives conscientes : l'incompréhension et l'intolérance peuvent aussi en être cause, et le cas s'est produit.

152. Il est un autre fait, que je tiens à signaler, un fait essentiel pour bien comprendre le Portugal : notre aptitude à l'unification. Sur nos territoires vivent côte

à côté des populations de race, de langue et de religion différentes. Depuis des siècles, tous ces peuples constituent une unité nationale homogène sans aucune discrimination de race, d'origine, de couleur, etc. Tous sont des Portugais, jouissant du même statut national, et, de génération en génération, on s'est efforcé de développer chez chacun le même sentiment et le même idéal d'une patrie portugaise. C'est fort bien ainsi.

153. Il ne s'agit pas là d'une réalité récente, je tiens à le souligner. Bien au contraire, elle se développe depuis des siècles. A ce sujet, je me permettrai de citer un rapport soumis au roi de Portugal, dès le début du XVII^{ème} siècle, par l'un des organes principaux de l'administration portugaise de l'époque. Il y est dit que les provinces d'outre-mer du gouvernement ne sont point distinctes ni séparées de ce royaume, que même elles ne lui appartiennent pas par union, mais qu'elles sont membres de ce royaume, tout comme le sont les provinces d'Europe, de sorte que l'on peut être Portugais aussi bien si l'on est né et si l'on vit en Asie, au Brésil, ou en Afrique, que si l'on naît ou si l'on vit à Lisbonne. On voit donc que ce n'est pas pour nous une doctrine récente, car le texte que je viens de citer remonte à 1612.

154. Qu'il me soit permis de faire une allusion spéciale à un grand pays, dont l'existence même est la plus belle preuve du sens de l'universalité qui domine l'histoire du Portugal. Il s'agit du Brésil, à la formation duquel le Portugal a consacré le meilleur de ses efforts, et qui constitue aujourd'hui avec le Portugal une grande communauté, la communauté luso-brésilienne, formellement établie il y a trois ans par un traité entre les deux pays qui est unique dans l'histoire, et qui représente une réalité splendide. En effet, cette communauté s'est créée à travers les siècles par une longue expérience de vie côte à côte, et il en est résulté une amitié indestructible et une identité de langue, de mœurs et de conceptions qui pourrait servir d'exemple d'entente entre les peuples.

155. A côté de bien d'autres questions qui occuperont longuement l'attention de l'Assemblée, nous aurons à régler, en tant que problèmes particulièrement urgents, les questions du Moyen-Orient et de la Hongrie. Il me paraît difficile d'envisager que l'Organisation des Nations Unies puisse avoir des problèmes plus importants à examiner et à essayer de résoudre, car ceux-là sont lourds de conséquences et engageant de graves responsabilités.

156. Pour régler le problème du Moyen-Orient — qui, à vrai dire, n'est pas un problème, mais un nid de problèmes, des plus ardues et des plus complexes — il faudra nous efforcer d'arriver à des solutions de fond, susceptibles d'établir un équilibre stable et viable dans cette région tourmentée. Au Moyen-Orient, il se pose des questions urgentes d'une acuité particulière qu'il faut régler sans délai; à cet effet, j'approuve, comme étant une mesure très salutaire, et de toute évidence nécessaire, la création de la Force d'urgence des Nations Unies.

157. Mais ce serait une erreur de croire que l'Organisation des Nations Unies aura accompli sa tâche si elle règle ces problèmes urgents sans porter remède aux causes profondes qui les ont fait naître. Il est indispensable de s'efforcer d'étudier ces causes, afin de trouver des formules adéquates susceptibles de satisfaire de façon équilibrée les intérêts légitimes en présence, dont beaucoup sont, à n'en pas douter, d'ordre international. Devant les problèmes du Moyen-Orient,

il faut absolument se montrer réalistes et compréhensifs en tenant compte constamment de l'ensemble des facteurs et en se gardant de porter des jugements en dehors de ce contexte, sans quoi on fera forcément fausse route.

158. Pour ce qui est du problème de la Hongrie — ce cas poignant qui a bouleversé et qui bouleverse toujours la conscience mondiale — je fais des vœux ardents pour que les Nations Unies trouvent les moyens d'apporter un remède possible au mal immense qui a été fait, pour rétablir dans la réalité vraie le principe essentiel de la non-intervention de la part d'États tiers dans la vie intérieure d'une nation. Sans le respect sacré de ce principe essentiel, il n'y a pas de vie internationale possible. La situation s'aggrave encore lorsqu'il y a une combinaison de l'intervention avec la violence, et quelle violence!

159. Pour terminer, je tiens à renouveler ici les déclarations du peuple et du gouvernement portugais. Nous désirons vivre en paix, dans une paix où règnent la justice, le respect du droit et le respect des souverainetés nationales. L'Organisation des Nations Unies peut compter sur les efforts du peuple et du gouvernement du Portugal pour atteindre ce but.

160. M. DE MARCHENA (République Dominicaine) [*traduit de l'espagnol*]: Si l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur les travaux auxquels l'Organisation des Nations Unies s'est consacrée depuis la Conférence de San-Francisco, on remarquera que jamais la paix n'a été plus qu'aujourd'hui au centre de nos préoccupations, cette paix qu'en dépit de tous nos efforts, il ne nous a pas été donné d'obtenir, malgré les éléments que nous avons amalgamés et forgés pour faire offrande de la victoire suprême aux générations du futur. C'est que cette tâche complexe de concilier les aspirations, les idéaux et les intérêts met en jeu des facteurs humains et naturels d'une telle ampleur, d'une telle portée, qu'ils nous rendent tragiquement conscients du déséquilibre du monde, de son atmosphère apocalyptique de discorde et d'incompréhension.

161. Comment obtenir la paix? Tel est, au fond, le problème qui se pose, en cette onzième session de l'Assemblée générale, à ma délégation, porte-parole de la République Dominicaine dans cette assemblée à laquelle participe un nombre plus grand que jamais d'États Membres — les fondateurs, tels que nous, ceux qui sont arrivés plus tard, et les derniers venus, qui doivent apporter leur collaboration et leur coopération, dont nous avons tant besoin, car nous sommes tous d'accord pour dire que l'universalité de l'Organisation, que nous avons toujours désirée, constitue l'un des principaux objectifs de la Charte.

162. Mais, pour obtenir la paix, il faut y mettre le prix, et passer par les épreuves que cette entreprise implique. Il faudra y mettre le prix parce que c'est la rançon de toute action de l'esprit humain; il faudra surmonter des épreuves parce qu'on en rencontre sur tous les chemins et qu'aucune route n'est dépourvue d'obstacles. La paix, la paix si ardemment désirée, qui réaliserait le rêve de millions d'êtres humains sur notre globe terrané, présente au monde d'aujourd'hui des traits, des caractères, d'une importance considérable; il serait possible de la faire régner, en recherchant de bonne foi un accord total, si chacun se fonde sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur la pleine utilisation de ses propres capacités, si les nations comme les hommes, les États comme les individus, atteignent un équilibre social et une tolérance égalitaire.

qui leur permettent de faire honneur à leurs engagements nationaux sans préjudice de leurs engagements internationaux et de faire face à leurs responsabilités comme membres du concert des nations sans faire déborder sur le domaine d'autrui leur politique intérieure. C'est là le bon voisinage tel que notre Amérique l'a déjà proclamé: une admirable solidarité dans la recherche du bien commun et dans le respect de la dignité de la race humaine, des principes qui régissent la société d'aujourd'hui et des règles qui dirigent la communauté internationale.

163. Serait-ce que le progrès matériel des peuples, au lieu de favoriser la paix, la corrompt, la mine, lui soustrait ses buts primordiaux? Quand nous contemplons le spectacle de notre siècle, et quand nous savons qu'il existe des forces dotées d'un pouvoir extraordinaire tant pour la construction que pour la destruction la plus totale, nous ne pouvons avoir d'autre règle que d'exprimer notre désir de paix, désir qui sans nul doute occupe une place de premier plan chez tous les Etats conscients des responsabilités qu'impliquerait une nouvelle conflagration mondiale.

164. Le moment que nous vivons est donc décisif. Les sessions de l'Organisation des Nations Unies convoquées d'urgence à la suite des événements du Moyen-Orient et de Hongrie montrent que l'Organisation internationale permet de parvenir à des solutions sans recourir à des moyens extrêmes dont les conséquences seraient dramatiques et irréversibles. Le texte même de la Charte fait allusion à l'harmonie internationale et rappelle les normes de respect et de morale qui doivent sans cesse présider aux relations entre les différents pays.

165. Au moment de prendre sa place parmi les membres de l'Assemblée, la délégation dominicaine partage la préoccupation de tous. C'est que nous ne pourrions nous soustraire ni à l'interdépendance ni à l'universalité, et que nous ne saurions croire non plus qu'un conflit d'une ampleur mondiale nous épargnerait. A cet égard, personne ne songe plus à l'isolement ou à la neutralité, sinon ceux qui ont recours à cette politique pour cacher d'autres desseins. La seule ligne de conduite possible est au contraire de préciser nos positions et nos politiques de façon que chacun sache à quoi s'en tenir.

166. Ce qui précède nous porte à penser que dans le monde actuel — et si l'on considère la façon dont on a abordé les problèmes pendant les deux sessions extraordinaires d'urgence — nous nous trouverions devant une alternative: faire pencher notre balance du côté de l'injustice, de la barbarie, de la cruauté à l'égard de massés sans défense qui revendiquent la liberté et la jouissance de leurs droits, du côté de la mise en esclavage de peuples dont l'histoire est immortelle, et de races civilisées aux traditions illustres, jalouses de leurs trésors et de leurs aptitudes, ou la faire pencher du côté du désir des peuples de disposer d'eux-mêmes avec sagesse, sans recourir à des méthodes extrêmes mais en utilisant des moyens pacifiques et normaux, du côté de la démocratie avec toutes ses caractéristiques, de la volonté de fonder la politique extérieure sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et de contribuer à l'établissement de l'ordre dans le monde sans restriction et sans projet de domination politico-idéologique.

167. Telles sont les raisons qui nous ont décidés à donner notre appui sans réserve aux aspirations du peuple hongrois à la liberté, aspirations reconnues par

le peuple dominicain, son congrès, son gouvernement et ses classes sociales; telles sont également les raisons qui nous portent à regarder avec sympathie le processus de démocratisation en Pologne et avec horreur les répressions qui ont eu lieu à la suite des événements de Poznan ainsi que la terrible tragédie de Budapest, la cité ensanglantée et détruite par la seule action des chars d'une armée que le communisme avait lancée contre elle depuis les sombres murs du Kremlin, offrant ainsi de nos jours le spectacle le plus affreux de l'histoire contemporaine.

168. Le Président de la République Dominicaine, le général Héctor Bienvenido Trujillo, vient d'adresser le message suivant au Président de l'Assemblée of Captive European Nations (Assemblée des nations captives d'Europe):

"J'ai le plaisir de répondre au message où, en qualité de Président de l'Assemblée des nations captives d'Europe, vous m'avez demandé la collaboration du Gouvernement dominicain en vue de l'adoption de mesures qui tendraient à mettre fin à l'agression soviétique en Hongrie et à rendre effectives les dispositions de la résolution adoptée le 4 novembre [résolution 1004 (ES-II)] par l'Assemblée générale.

"Je m'empresse de vous faire savoir, ainsi qu'aux autres membres de l'Assemblée des nations captives d'Europe, que la République Dominicaine condamne énergiquement les violations de la Charte des Nations Unies commises en Hongrie par l'Union soviétique et qu'elle appuiera sans réserve toute action qui aurait pour objet de rendre au peuple hongrois sa souveraineté et d'assurer le respect des droits imprescriptibles d'une des nations aux plus nobles traditions démocratiques dans l'histoire de la civilisation chrétienne.

"Les représentants de la République Dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ont reçu pour instructions d'appuyer les propositions faites par l'Assemblée des nations captives d'Europe et de voter en faveur de toute proposition destinée à rendre au peuple hongrois la faculté de disposer de lui-même et à assurer effectivement l'application des principes de la Charte des Nations Unies, brutalement foulés aux pieds par les forces d'agression qui cherchent à réduire l'homme en esclavage et à détruire les fondements sur lesquels reposent l'ordre international et la coexistence entre les hommes.

"Conformément à la politique adoptée par le général Trujillo, depuis la réunion des envoyés, les portes de notre pays sont ouvertes à tous les citoyens hongrois et à ceux de tout autre pays qui sont persécutés par la barbarie communiste; ils auront toujours l'occasion de reprendre leurs occupations en pleine liberté sur notre sol, de coopérer aux efforts que mon gouvernement fait pour le progrès national et pour la paix du monde ainsi que pour le maintien et la défense des institutions et des principes qui sont à la base de la culture des peuples occidentaux."

169. Nous tenons à assurer de notre estime et de notre respect les héros de la résistance hongroise, dont le souvenir restera vivant dans tous les cœurs épris de liberté. Je dirai également que le Gouvernement de la République Dominicaine a annoncé, et les services compétents des Nations Unies ont déjà connaissance de cette décision, qu'il était prêt à accueillir des milliers de réfugiés hongrois, et à contribuer en toute sincérité

à alléger les souffrances qu'ils ont actuellement à subir dans leur patrie asservie.

170. Nous estimons qu'il serait inadmissible que le communisme, par l'intervention directe des forces de l'Union soviétique, impose aux Hongrois un gouvernement qu'ils ne veulent pas, surtout maintenant qu'ils ont manifesté leur intention d'engager la politique de leur pays dans une voie plus compatible avec la démocratie universelle. C'est précisément pour cette raison qu'une grande majorité de l'Assemblée générale a exprimé sa désapprobation de l'intervention soviétique en Hongrie. En effet, il ne s'agit nullement d'une affaire intérieure de l'Etat hongrois, ni d'une de ces crises politiques qui se produisent dans un grand nombre de pays. La différence est telle qu'il n'est pas besoin de l'analyser, et c'est pourquoi nous n'insisterons pas.

171. Si le monde d'aujourd'hui réproche l'intervention de l'idéologie communiste, à plus forte raison réproche-t-il l'appui de cette idéologie par la force. Voilà pourquoi les Nations Unies s'efforcent de faire comprendre, par la voix de leur majorité, qu'il existe beaucoup d'autres moyens pour assurer l'alliance de deux pays, pour rendre fécondes leurs relations normales, et pour faire que ces relations, au lieu de créer des foyers de discorde, aboutissent au contraire à une harmonie protégée par la paix et par les principes d'égalité et de coopération internationales.

172. A nos yeux, l'Organisation des Nations Unies a représenté et représentera le seul lien possible pour la discussion en commun des problèmes qui affectent nos générations. C'est pourquoi nous nous réjouissons vivement de la présence à la présente session de 19 nouveaux Membres, qui, malgré l'absence de quelques pays, dont le Japon, constituent l'expression d'une association parfaite, qui semblait autrefois appartenir au domaine du rêve et même de l'utopie et qui est devenue une réalité du fait des nécessités de notre civilisation. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux Membres.

173. Au nombre des Etats récemment admis, il en est quelques-uns cependant auxquels nous ne pouvons manquer de renouveler nos félicitations: ce sont l'Espagne et l'Italie. L'Espagne est à l'origine de la grande épopée américaine. Nous lui sommes fidèles par le sang, la langue, la religion et les traditions, et la République Dominicaine, sa fille aînée, lui est très attachée. L'Italie appartient comme nous au monde latin, et son amitié, celle de ses enfants, celle de son peuple, ne nous a jamais fait défaut.

174. L'ordre du jour de la onzième session comprend des questions délicates et difficiles, dont les remarquables aspects, politiques et autres, contribuent à justifier auprès de l'opinion publique la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons toujours estimé que cette organisation ne devait pas être jugée d'après son aptitude à examiner et à résoudre les problèmes internationaux qui, par leur nature, sont liés aux intérêts suprêmes de la politique des Etats Membres, ce qui rend parfois impossible toute action immédiate de cette association de nations. Bien des gens ne voient que l'effet du veto au Conseil de sécurité et pensent que les résolutions n'ont pas un caractère obligatoire, qu'il n'y a aucun moyen de leur donner force exécutoire, et que le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies n'est pas supérieur à celui de l'ancienne Société des Nations, parce que l'Organisation n'a pu freiner les audaces et les ambitions de certains Etats.

175. Cette idée est absolument fausse. En raison de l'essence même et des tendances de la Charte, l'Orga-

nisation constitue un tout homogène dont les objectifs sont énoncés dans le préambule de la Charte. Dans les domaines sociaux, économiques, juridiques, dans l'étude des différentes formes de notre civilisation, dans l'action de nombreux organismes, dans l'échange de données et de statistiques comparatives, il y a eu des progrès importants, je dirai même des progrès inimaginables. Ce qu'il convient tout particulièrement de souligner, ce sont les échanges personnels de vues qui permettent aux hommes de toutes les latitudes et de race, d'origine, de croyance et de religion différentes, de connaître leurs vertus et leurs défauts; il y a là des faits d'une valeur inestimable qui nous permettront à la longue d'évaluer les problèmes et d'édicter des normes à l'usage des gouvernements et des peuples.

176. Prenons par exemple les progrès réalisés dans le domaine de l'assistance technique, sur laquelle se fondent les espoirs de nombreuses collectivités insuffisamment développées. Feuilletons les dossiers d'autres institutions spécialisées et nous trouverons dans leurs intentions, dans leurs initiatives, dans leurs expériences, dans leurs recherches, ainsi que dans leurs échecs et dans leurs triomphes, la ferme volonté d'obtenir le mieux et de faire toujours davantage pour le bien-être du monde et de ses habitants.

177. Enfin, passons en revue les Chapitres XI^e et XII de la Charte, ceux qui fixent les principes relatifs aux territoires non autonomes, pour pavoiser quand, dans le cadre des dispositions de la Charte, nous voyons de nouveaux Etats créés, l'autonomie accordée ou promise à d'autres Etats, et quand nous apprenons que, dans quelques années, en 1960, la Somalie obtiendra son indépendance et le Samoa-Occidental son autonomie. Ces pays ont évolué dans le cadre de la Charte et ont réussi, avec la coopération de leur peuple et de leurs administrateurs, à tracer les grandes lignes de leur avenir politique.

178. L'Organisation des Nations Unies n'est après tout qu'œuvre humaine, et elle peut être sujette aux mêmes faiblesses que l'être humain. Il nous appartient à tous de donner une nouvelle vie à notre organisation et de ne pas la laisser à la merci de passions exacerbées, des fracas de l'idéologie marxiste ou d'un nationalisme extrémiste sans compréhension ni réalisme. L'autorité dans le cadre de la loi et le respect des droits de l'homme contribueront à rendre plus tangible tout ce que proclame cet instrument que l'on a appelé "la loi suprême de la communauté internationale".

179. La présente session de l'Assemblée générale est dominée par les graves problèmes du Moyen-Orient et de la Hongrie; il ne serait pas exagéré de dire qu'il existe une tendance à aggraver encore la discorde dans les régions qui font l'objet de questions inscrites à l'ordre du jour sur la demande de certains Etats Membres. Espérons que la vraie compréhension des cas les plus urgents, de ceux qui ont véritablement la priorité, nous permettra de les considérer avec un jugement clair et que les autres cas, qui ont tendance à aggraver les divergences de vues, seront examinés sans passion. C'est du moins le principe qui guidera la délégation de la République Dominicaine lors de l'examen des points de l'ordre du jour.

180. En ce qui concerne le conflit du Moyen-Orient, nous tenons à faire observer que l'Assemblée générale a déjà fait les recommandations voulues pour favoriser la solution de ce problème dans l'esprit de la Charte, et qu'elle a obtenu un cessez-le-feu dans cette région. Toutes nos directives et tous nos efforts doivent donc tendre à mettre fin rapidement à cette situation, et il

ne faut pas profiter de l'occasion pour introduire de nouveaux éléments de discorde, qui risqueraient de précipiter un conflit de plus grande envergure.

181. Mon pays tient à remercier l'Assemblée générale de l'honneur qu'elle lui a fait en désignant un membre de notre délégation comme Président de la Quatrième Commission. Nous estimons que c'est là reconnaître l'intérêt constant que nous avons manifesté pour les problèmes de tutelle, non seulement pendant les sessions de l'Assemblée générale mais aussi pendant les quatre ans que la République Dominicaine a été membre du Conseil de tutelle. La délégation de la République Dominicaine se montrera digne de cette preuve d'estime, qui lui vient tout particulièrement du groupe latino-américain, qui présente un front plus uni que jamais devant les graves problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

182. Nous tenons également à signaler que notre présence pour une année de plus au Conseil économique et social nous a permis de nous associer plus étroitement dans notre travail aux autres Etats représentés dans ce si important organe des Nations Unies. Au Conseil économique et social, la République Dominicaine est restée fidèle à ses idées sur le développement social, sur l'existence d'un droit imprescriptible au progrès social et sur une politique équilibrée de compréhension des différents problèmes économiques du monde.

183. Notre pays poursuit l'exploitation de toutes ses ressources naturelles. Il possède une législation sociale très avancée, sous l'influence directe de son chef, qui

est pour nous l'inspirateur et le guide de notre peuple. Notre pays a adopté des lois très avancées dans le domaine social et ouvrier, avec l'appui d'une économie solide et stable qui se reflète dans l'excellente situation des finances dominicaines. Il est donc compréhensible que nous ayons fait nôtres les directives du Conseil économique et social et que nous prenions part, malgré l'ampleur de la tâche envisagée, à cette grande œuvre dont bénéficie l'humanité tout entière.

184. Etant donné les vœux que je viens d'exprimer, nous pouvons assurer à l'Assemblée que la délégation de la République Dominicaine est disposée à servir avec enthousiasme la cause de la paix, que son attitude sera toujours inspirée par cet idéal, et qu'à l'heure où le monde entier attend des délibérations des Nations Unies des résultats tangibles, elle examinera les aspects complexes de la mise en ordre de la vie internationale avec plus d'espoir que de pessimisme et plus de conviction que de désespoir.

185. Le Gouvernement de la République Dominicaine appelle de ses vœux la paix, une paix durable accompagnée de garanties, du respect de chaque Etat, et de relations mutuelles fondées sur le principe d'une harmonie internationale bien comprise. Elle espère enfin que l'Organisation des Nations Unies, en cette heure d'incertitude, saura trouver, au nom des exigences supérieures de la justice et du droit, la voie qui conduira à la prospérité que le monde entier souhaite si ardemment.

La séance est levée à 18 heures.